



HAL
open science

Les sages-femmes dans l'Antiquité

Sophie Castets

► **To cite this version:**

Sophie Castets. Les sages-femmes dans l'Antiquité. Gynécologie et obstétrique. 2017. dumas-01548135

HAL Id: dumas-01548135

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01548135>

Submitted on 27 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecole de Sages-Femmes
Université de Caen

Les sages-femmes dans l'Antiquité



Sophie CASTETS

(Née le 23 septembre 1983)

Sous la direction de

Mme Catherine BUSTANY-LECA, Maître de conférences en Histoire – Université de Caen

M. Jean-Baptiste BONNARD, Maître de conférences en Histoire – Université de Caen

En vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-femme

Année universitaire 2016-2017



CAEN · CAMPUS 5

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITAIRE

SANTÉ

CHUCaen

ECOLE DE SAGES-FEMMES

AVERTISSEMENT

Afin de respecter le cadre légal, nous vous remercions de ne pas reproduire ni diffuser ce document et d'en faire un usage strictement personnel, dans le cadre de vos études.

En effet, ce mémoire est le fruit d'un long travail et demeure la propriété intellectuelle de son auteur, quels que soient les moyens de sa diffusion. Toute contrefaçon, plagiat ou reproduction illicite peut donc donner lieu à une poursuite pénale.

Enfin, nous vous rappelons que le respect du droit moral de l'auteur implique la rédaction d'une citation bibliographique pour toute utilisation du contenu intellectuel de ce mémoire.

Le respect du droit d'auteur est le garant de l'accessibilité du plus grand nombre aux travaux de chacun, au sein d'une communauté universitaire la plus élargie possible !

Pour en savoir plus :

Le Code de la Propriété Intellectuelle :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414>

Le site du Centre Français d'exploitation du droit de Copie :

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

Remerciements

Je souhaite en premier lieu remercier mes directeurs de mémoire, Mme Catherine BUSTANY-LECA et M. Jean-Baptiste BONNARD pour avoir accepté d'encadrer mon travail de retour à l'histoire ancienne, mais aussi pour leurs conseils toujours précieux et bienveillants.

Je remercie Mme Michèle KAKOL pour ses relectures, ses conseils et pour l'intérêt qu'elle a porté à mon sujet de recherche.

Merci à ma famille, Maxime, Françoise, Marius et Simon, pour leur soutien indéfectible dans ce projet et pour leur affection.

Table des matières

INTRODUCTION	1
MATÉRIELS ET MÉTHODES	10
1. Méthode de recherche	10
2. Présentation des sources	11
Sources médicales	11
Sources littéraires et savantes.....	13
Une source juridique	14
Sources épigraphiques et recueils	15
RÉSULTATS	16
1. Sources épigraphiques	16
Inscriptions grecques.....	16
Inscriptions latines	18
2. Sources médicales	24
Extraits des Maladies des femmes de Soranos d’Ephèse	24
Galien	31
3. Sources littéraires et savantes.....	32
DISCUSSION	34
1. Sage-femme : un métier pour des femmes dans l’Antiquité grecque et romaine ?	34
2. Sage-femme : une profession médicale dans l’Antiquité grecque et romaine ?	38
CONCLUSION	44
REFERENCES	45
ANNEXES	47

INTRODUCTION

La naissance, dans l'Antiquité grecque et romaine, a fait l'objet de nombreuses recherches portant notamment sur ses aspects médicaux, sociologiques, juridiques. Ces travaux en montrent l'enjeu, à la fois pour les individus et pour ces sociétés. Cependant, peu de recherches ont été menées sur les personnages centraux de cet événement, c'est-à-dire les femmes, en tant que parturientes ou sages-femmes, alors même que celles-ci tiennent une place fondamentale dans la reproduction familiale et sociale.

Cette étude se propose de s'intéresser aux sages-femmes dans l'Antiquité grecque et romaine. Son cadre spatial et chronologique est lié aux sources disponibles et correspond donc au monde grec (Grèce propre et colonies) depuis les premiers traités hippocratiques (*cf.* p. 11), au V^e siècle avant J.-C., ainsi qu'au monde romain, jusqu'aux écrits de Soranos d'Ephèse (*cf.* p. 11) au II^e siècle après J.-C. Toutefois, l'étude de certaines sources pourra mener au-delà afin d'éclairer la compréhension de la période considérée.

Le cadre géographique et chronologique de cette étude étant lié aux sources dont nous disposons, il semble important d'aborder les documents permettant d'étudier les sages-femmes dans l'Antiquité. Il ne s'agit pas de faire une présentation détaillée de ces sources – celle-ci fera l'objet de la deuxième partie de ce travail de recherche – mais de présenter les principaux types de documents antiques permettant de construire les connaissances sur le sujet. Ainsi, les écrits médicaux de l'Antiquité constituent une source importante, en particulier les traités médicaux consacrés aux maladies des femmes, à la grossesse et à l'accouchement. D'autres sources, plus littéraires, pourront être évoquées en tant qu'indices de la place des sages-femmes dans les sociétés grecque et romaine, comme par exemple l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, rédigée au I^{er} siècle après J.-C. (*cf.* p. 13). Certains textes juridiques, comme le *Digeste* romain rédigé au VI^e siècle (*cf.* p. 14), citent également les sages-femmes. Nous disposons aussi de sources iconographiques, notamment des bas-reliefs représentant des scènes autour de la naissance (*cf.* [XXIV] p. 24). Enfin, les sources épigraphiques en langues grecque et latine constituent un corpus important. Les inscriptions, en particulier funéraires, apportent en effet de précieuses informations sur les caractéristiques sociales des individus (*cf.* p. 15).

Cette introduction s'attachera tout d'abord à retracer le cadre historiographique de notre thème de recherche pour ensuite établir une synthèse des connaissances actuelles sur les sages-femmes dans l'Antiquité gréco-romaine. En effet, cet objet de recherche trouve une double inscription historiographique, à la fois dans l'histoire de la médecine et dans l'histoire des femmes.

Dans le champ de l'histoire de la médecine antique, l'obstétrique et la gynécologie occupent une place singulière du fait du statut social des femmes en Grèce comme à Rome et de leur assignation au domaine de la maison mais aussi parce que l'accouchement relève de l'intime et est considéré comme porteur de souillure. Les travaux sur la médecine antique qui abordent les questions de la gynécologie et de l'obstétrique sont d'une part, les ouvrages étudiant les sources médicales. Ainsi, les études menées sur le *Corpus hippocratique*, par exemple par H. King [23] ou J. Jouanna [22], se sont intéressés aux traités gynécologiques attribués à l'école de Cnide. De plus, les travaux consacrés à Soranos d'Ephèse et à son traité *Des maladies des femmes*, principalement par D. Gourévitch (Introduction à la traduction, éditions *Les Belles Lettres*), apportent eux aussi une analyse poussée des connaissances et écoles de pensée médicales de l'Antiquité à la fois grecque et romaine. D'autre part, l'histoire de la gynécologie et de l'obstétrique est également évoquée dans des ouvrages consacrés à la médecine antique, comme celui d'H. King et V. Dasen [24], ou encore le travail de J. André [1] sur les médecins à Rome. L'un des apports de ces ouvrages est de replacer la pensée et la pratique médicales dans leur contexte social. Par ailleurs, des médecins gynécologues-obstétriciens, comme F. Leroy [27] ainsi que M. Dumont et P. Morel [12] ont également produit des synthèses sur l'histoire de leur discipline, apportant leur regard de médecin sur la question. Le problème principal de ces recherches sur la médecine dans l'Antiquité réside dans le fait que les sources disponibles sont en premier lieu les écrits médicaux antiques, depuis les traités de la génération hippocratique attribués à l'école de Cnide, jusqu'à l'ouvrage de Soranos d'Ephèse. Ces sources posent différents problèmes à la recherche historique. D'une part, ces travaux sont des traités qui peuvent être à la fois théoriques et pratiques mais dont on ne connaît pas ou mal l'application clinique. Ceci impose de garder une prudence dans le regard porté sur les pratiques décrites, puisque nous n'en connaissons pas la diffusion parmi les praticiens et praticiennes. D'autre part, ces textes émanent exclusivement d'hommes dont les connaissances médicales au sujet des femmes sont, pour D. Gourévitch (Introduction à *Maladies des femmes* de Soranos d'Ephèse), largement influencées par « l'idée de l'infériorité

naturelle des femmes », ce qui appelle également à la prudence. Ce sont les descriptions de l'anatomie, de la physiologie et des pathologies gynécologiques et obstétricales, ainsi que les thérapeutiques utiles aux médecins qui ont particulièrement intéressé médecins et historiens de la médecine antique. Certains travaux plus spécialisés réalisés par des historiens, parfois en collaboration avec des médecins, apportent un autre regard sur les écrits antiques, en les replaçant dans leur contexte social et en s'intéressant à des questions ou sujets spécifiques. D. Gourévitch fait ici figure de référence en matière de médecine des femmes dans l'Antiquité, sujet qu'elle a étudié à la fois dans des travaux généraux sur l'obstétrique et la gynécologie [16, 17] ainsi que dans des recherches spécialisées [18, 20]. Ses textes sont cependant largement centrés sur l'histoire romaine par l'étude approfondie du traité de Soranos d'Ephèse qui constitue sa principale source, comme c'est le cas pour nombre de travaux sur le sujet. Les études citées précédemment font peu de place aux sages-femmes de l'Antiquité, en dehors des commentaires de Soranos d'Ephèse puisqu'une partie entière de son traité est consacré à la formation de ces « professionnelles » ; le terme est ici utilisé avec précaution pour des raisons qui seront abordées ultérieurement dans notre réflexion. Les raisons de la place discrète des sages-femmes sont à rechercher dans la rareté des sources les évoquant, ainsi que dans l'origine exclusivement masculine et médicale de ces écrits antiques. Dans le domaine de l'histoire de la médecine, des recherches ont également été menées sur le rôle des femmes dans l'exercice de la médecine.

Les femmes dans l'histoire de la médecine antique constituent donc un objet de recherche à la fois en tant que patientes, mais aussi comme thérapeutes, femmes-médecins et sages-femmes. Ces recherches rejoignent alors l'histoire des femmes croisant le large domaine des *gender studies* et l'histoire des sciences médicales, comme le montrent les publications de V. French [14], de V. Gazzaniga et C. Serrarcangeli [15]. L'histoire des femmes, globalement inscrite dans le champ des *gender studies*, a permis de développer les recherches sur les fonctions sociales des femmes, tout en mettant en évidence la difficulté que ce questionnement pose du fait de la pauvreté des sources concernant un genre fortement exclu de la vie politique et donc longtemps ignoré ou négligé par les historiens. Dans ce cadre, les sages-femmes apparaissent principalement dans deux champs différents. Elles sont mentionnées dans les travaux consacrés à l'accouchement et à la maternité, présentées alors comme des personnages centraux de la vie génésique des femmes ; l'ouvrage de M. Coulon-Arpin [7] consacré à l'histoire des sages-femmes et de la maternité en constitue un exemple,

mais son ouvrage est d'un usage délicat en raison du manque de références précises à ses sources. Par ailleurs, les sages-femmes sont également présentes dans les travaux relatifs au travail des femmes. Ainsi, selon N. Bernard, le mépris affirmé à l'égard des travaux effectués par les femmes dans la Grèce classique, explique que l'on connaisse peu les activités extra-domestiques des femmes [2]. Dans un chapitre dédié au « Travail au féminin », elle revient brièvement sur le rôle des sages-femmes puis sur les femmes-médecins dont certaines stèles funéraires nous révèlent l'existence. Enfin, il existe des recensions des sources épigraphiques, comme les travaux de J. Le Gall sur les métiers de femmes dans *le Corpus des Inscriptions Latines* [26] et ceux de E. Samama sur les inscriptions relatives aux médecins dans le monde grec, qui consacre une partie de son travail aux sages-femmes [29].

La lecture des travaux évoqués dans cette étude historiographique met en évidence la difficulté de construire une image précise des sages-femmes dans l'Antiquité qui serait fondée d'abord sur l'analyse des sources et ne dépendrait pas d'interprétations souvent influencées par des représentations et des débats contemporains sur ce sujet, comme le montre H. King dans le chapitre intitulé « *Imaginery Midwives* » de son travail sur le corps des femmes dans la médecine hippocratique [23]. Elle y explique en effet comment notre perception de la Grèce ancienne est, depuis le XVII^e siècle pour l'Angleterre, fortement influencée par les débats concernant les attributions respectives des sages-femmes et des praticiens hommes dans la prise en charge des parturientes. Cette position permet ainsi de percevoir l'un des enjeux liés aux connaissances sur les sages-femmes dans l'Antiquité, en posant la question de la place des femmes en tant que professionnelles dans l'histoire de l'obstétrique et de son incidence contemporaine.

Cette introduction se propose de dresser un état des lieux des connaissances sur les sages-femmes à partir des travaux précédemment cités. Pour cela, il convient, tout d'abord, de réfléchir sur les questions de terminologie en grec et en latin, afin de comprendre le sens que peuvent recouvrir les termes employés dans l'Antiquité pour désigner les sages-femmes. Puis, ce travail interrogera différents éléments concernant leur identité ainsi que leur rôle auprès des femmes.

L'étude des mots utilisés pour désigner celles que nous appelons « sages-femmes » repose à la fois sur les inscriptions et sur les écrits médicaux qui les mentionnent. Dans son étude des sources épigraphiques liées aux médecins dans le monde grec, E. Samama consacre un chapitre au personnel médical [29]. Elle y place les sages-femmes dans la catégorie des

« auxiliaires », ce qui pose d'emblée la question de la place des sages-femmes dans le monde médical de la Grèce antique. *μαία* (*maia*) est le terme utilisé dans les inscriptions étudiées par E. Samama pour désigner les sages-femmes ; il apparaît également chez Platon dans le *Théétète* ([XXXIX] 149b p. 32). En grec, *maia* vient de la racine *ma* qui signifie maternité et ce nom désignait à l'origine la mère d'Hermès et nourrice d'un autre fils de Zeus [8]. E. Samama relève les différents sens de ce mot dans la langue grecque puisqu'il sert également à désigner la vieille femme, la grand-mère ou plus fréquemment la nourrice. Ainsi, « la polysémie du mot ne permet pas toujours de déterminer avec certitude si l'inscription concerne une nourrice ou une sage-femme [29] ». La plus ancienne mention d'une *μαία* dans les inscriptions grecques date du IV^e siècle avant J.-C. ([I] p. 16). Dans les inscriptions en grec datant de l'époque romaine, le terme perdure, avec parfois l'utilisation du mot *μεα* (*mea*) dans les inscriptions chrétiennes. Toutefois, E. Samama note que « l'évolution de l'activité des sages-femmes est perceptible dans le vocabulaire. Peu à peu le terme simple ne suffit plus à qualifier la sage-femme, compte-tenu de la confusion possible avec les autres sens. Dans l'environnement sémantique de la petite enfance, les locuteurs aspirent peu à peu à différencier la femme de la famille, [...]. La personne qui sait mettre au monde est alors perçue comme détachée de ce domaine familial et, de son côté, elle aspire à une reconnaissance professionnelle propre. A partir du III^e siècle est formé le composé *ιατρομαία* [*iatromaia*, soit médecin-accoucheuse] que reprendront les inscriptions romaines, sans que l'on puisse déterminer si les compétences de cette sage-femme « obstétricienne » sont vraiment plus étendues que celles des simples *maiai*. En résumé, on constate donc qu'aux époques hellénistique et romaine le terme de *μαία* [*maia*] se maintient alors que le composé, repris par le latin apparaît plus tardivement. [29] »

Concernant le vocabulaire utilisé dans les inscriptions en langue latine, la recension établie par J. Le Gall [26] met en évidence le terme *obstetrix* pour désigner les accoucheuses ; ce terme signifiant « celle qui se tient devant » rappelle la position de l'accoucheuse par rapport à la parturiente telle qu'elle est mise en scène dans les représentations d'accouchements (cf. [XXIV] p. 24). Par ailleurs, d'autres termes peuvent poser question quant à la définition de la fonction qu'ils désignent ; il s'agit des mots qui ont été fréquemment traduits par « femme-médecin ». En grec, E. Samama relève le terme *ιατρίνη* (*iatriini*), « longtemps traduit par « sage-femme », alors qu'il désigne une femme dont les compétences médicales sont équivalentes à celle d'un *ιατρός* [*iatros* – terme désignant le médecin], surtout dans les domaines de la gynécologie et de l'obstétrique. [29] » Dans le corpus hippocratique, les

mentions d'accoucheuses sont rares. Comme le montre J. Jouanna, « l'accoucheuse est désignée cette fois, par un terme qui est directement en rapport avec l'idée de soigner, le substantif *akestris*, littéralement « la soigneuse », ou le participe substantivé *he iétreouosa* : « celle qui traite ». [22] » Dans le monde romain, J. Le Gall constate que « les inscriptions funéraires de *medicae* ou de *iatromea* nous sont parvenues en nombre presque aussi grand que celles de sages-femmes [...] [26] ». Pour J. André, « l'*iatromea* de deux inscriptions romaines doit être d'un rang supérieur, étant parée du titre de « médecin-accoucheuse » (du gr. *iatros* + *maia*). [1] » La terminologie et son interprétation soulèvent donc la question des compétences des femmes désignées par ces termes et amène les auteurs à s'interroger sur l'existence de femmes exerçant la médecine au sens large. Il semble qu'il faille renoncer à répondre avec certitude à cette question. En effet, la réponse relève en très grande partie de l'interprétation faite des inscriptions, interprétation elle-même influencée par les représentations contemporaines du corps médical distinguant clairement les fonctions des différents acteurs, distinctions qui n'existent pas de manière aussi nette au sein des « professions » médicales dans l'Antiquité. L'étude de la terminologie met donc évidence un certain nombre de questions concernant les sages-femmes dans l'Antiquité grecque et romaine, en particulier celle de la relation sociale entre sage-femme et parturiente mais aussi celle des compétences des sages-femmes, toujours rapportées à celles des médecins. Afin d'éclairer ces questionnements, il paraît nécessaire d'interroger l'identité des sages-femmes à la fois à l'échelle individuelle et collective.

L'étude des inscriptions mentionnant des « sages-femmes » donne des indications quant à leurs origines sociales. Concernant le monde grec, l'étude épigraphique menée par E. Samama [29] s'intéresse davantage à la fonction des sages-femmes ou des femmes-médecins qu'à leur identité individuelle, et il conviendrait donc d'étudier chaque inscription par une lecture des noms et des statuts sociaux perceptibles dans ces documents. Pour les inscriptions de langue latine étudiées par J. Le Gall, celui-ci relève que « nous retrouvons ici la domesticité, car beaucoup de ces sages-femmes étaient des esclaves ou les affranchies de telle ou telle grande dame, voire d'une impératrice. [26] » Cependant, il montre également que, pour un certain nombre d'inscriptions, « rien ne permet de dire que la défunte ait été une affranchie [26] », et qu'il s'agirait donc des épitaphes de citoyennes dans lesquelles les auteurs ont choisi de mentionner leur profession – le choix de cette mention nous paraît intéressant dans l'étude du statut des sages-femmes et c'est pourquoi nous y reviendrons dans la

discussion. Les sages-femmes romaines étudiées par J. Le Gall ne peuvent donc être regroupées derrière un même statut qui serait celui d'esclave, d'affranchie ou de citoyenne. Pour sa part, V. French relève seize épitaphes du monde romain commémorant la mort de femmes identifiées comme sages-femmes, parmi lesquelles certaines appartiendraient à une maison noble et d'autres sont des affranchies ou filles d'affranchies [14]. Parmi les treize noms complets, huit sont grecs et les noms latins sont associés à l'esclavage. Elle explique ici qu'il apparaît impossible de dire si ces femmes, esclaves, affranchies ou filles d'affranchies, sont nées, ont été élevées et formées en Italie ou si elles ont été amenées de l'est à Rome. Outre leur nom, l'une des questions soulevées au sujet des sages-femmes est de savoir si cette fonction était réservée aux seules femmes ayant déjà accouché, voire aux femmes ayant passé l'âge de la procréation. Pour la Grèce classique, selon J. Jouanna, « à en croire le Socrate de Platon, seules les vieilles femmes qui avaient eu l'expérience de l'accouchement et ne pouvaient plus enfanter étaient autorisées à exercer cette activité [22] » (cf. [XXXIX] p. 32). Il semble difficile de conclure sur ce sujet mais il est intéressant de constater que Soranos d'Ephèse prend la peine de s'y arrêter pour affirmer qu'il n'est pas nécessaire que la sage-femme ait elle-même déjà accouché et que l'âge n'est pas en cause tant qu'il s'agit d'une femme vigoureuse (*Maladies des femmes*, I, 3 – [XXVII] p. 25). L'identité des sages-femmes resterait donc à préciser ce qui invite à revenir au corpus épigraphique afin d'en approfondir les apports.

Si cette identité des sages-femmes, esclaves, affranchies ou citoyennes, semble imprécise, leur rôle auprès des femmes et des nouveau-nés a été, quant à lui, davantage étudié, en particulier grâce à l'ouvrage de Soranos d'Ephèse et à ses adaptations ultérieures. Le premier chapitre du livre I des *Maladies des femmes*, qui résume le programme d'enseignement que le médecin destine aux sages-femmes, offre un aperçu de leurs attributions (*Maladies des femmes*, I, 2 – [XXVI] p. 25). La première fonction de la sage-femme réside dans les soins à la femme enceinte et à la parturiente, fonction dont les détails nous sont connus principalement par ce qu'en dit Soranos. La sage-femme apporte ses soins et remèdes à la femme enceinte pour répondre aux différents maux de la grossesse. C'est elle qui procède à l'accouchement et à la délivrance. Soranos écrit qu'elle doit être alors assistée de trois autres femmes, dont on peut penser qu'elles font partie de l'entourage de la parturiente, faisant ainsi écho au bas-relief représentant une scène d'accouchement sur la tombe de Scribonia, sage-femme d'Ostie au I^{er} siècle après J.-C (cf. [XXIV] p. 24). Au livre II

des *Maladies des femmes*, il décrit les préparatifs de l'accouchement, l'accouchement en lui-même et le *post-partum*. Bien que le passage qui concerne l'accouchement soit incomplet, on peut percevoir, à travers de nombreux détails concrets, le travail de l'accoucheuse. Une fois l'accouchement et la délivrance réalisés, la sage-femme procède à l'examen du nouveau-né. L'apport des textes de Soranos portant sur ces actes effectués par la sage-femme sera évoqué dans la discussion afin de comprendre en quoi ils constituent un témoignage intéressant concernant le statut socio-professionnel des *obstetrices*. Par la suite, l'enfant est massé et emmaillotté par la sage-femme. Ces descriptions permettent donc de comprendre l'importance du rôle de la sage-femme auprès des femmes enceintes et des nouveau-nés. Par ailleurs, il apparaît que ses compétences s'étendent également à ce qui est aujourd'hui appelé gynécologie, voire à la santé des femmes de manière plus générale. En effet, comme l'explique H. King, « les auteurs hippocratiques concevaient la gynécologie comme l'ensemble des maladies affectant les femmes, et l'accouchement comme un événement ayant un effet bénéfique sur tout le corps, ce qui ferait de la *maia* un praticien féminin aidant lors de l'accouchement mais qui, en raison de l'influence de l'utérus et des règles sur tout le corps, pourrait également être compétente dans les autres dérangements féminins. [23] » D'après J. Jouanna, à l'époque hippocratique, les femmes semblent réticentes à faire appel au médecin pour leurs maux intimes [22]. A ce propos, il cite un extrait intéressant de *Hippolyte* d'Euripide (v. 293-296) dans lequel la nourrice s'adresse à Phèdre dans ces termes : « Si tu souffres d'un mal que l'on ne doit pas dire, voici des femmes pour t'aider à calmer la maladie ; mais si c'est un incident qu'on puisse porter à la connaissance des hommes, dis-le, pour que ton cas soit révélé aux médecins. » Ceci fait écho à un passage des *Gynécologies* (I, 12-13) de Caelius Aurelianus (adaptateur de Soranos d'Ephèse au V^e siècle), cité par J. André, dans lequel il écrit que c'est la nécessité de ménager la pudeur des patientes « qui amena les Anciens à créer les doctresses (*medicae*), afin que les maladies des organes génitaux des femmes ne soient pas offertes aux yeux des hommes pour être examinées. [1] » On touche ici à la question des compétences et fonctions respectives des sages-femmes et des femmes-médecins évoquée précédemment. Quelle distinction peut-on faire entre *medicae* et *maiai* ? Selon E. Samama, « les attributions respectives des « femmes-médecins » et des sages-femmes n'étaient pas aussi strictes que de nos jours et il est impossible de connaître la nature exacte des soins qu'elles dispensaient respectivement. Le vocabulaire qui apparaît dans le corpus épigraphique reste pourtant porteur de sens et les distinctions de termes

correspondent à des compétences et à des tâches différentes. Il est néanmoins impossible de dégager une évolution claire concernant le nombre de sages-femmes et de femmes-médecins, leur formation et leurs attributions respectives entre l'époque classique et le Bas Empire.[29]» De plus, il semble que les femmes requéraient les compétences des sages-femmes pour les avortements, comme le montre notamment Soranos (*Maladies des femmes*, I, 3 – cf. [XXVII] p. 25) « qui leur demande de ne pas donner de drogues abortives par appât du gain. [1] » Enfin, les compétences des sages-femmes sont aussi parfois recherchées par la justice à Rome, en tant qu'expertes. Elles sont en effet citées dans le *Digeste*, « dans les cas d'héritiers posthumes ou de femmes niant être enceintes au moment du divorce pour priver d'héritier leur ex-mari [1] » mais aussi dans l'examen médical réalisé après la mort d'une femme enceinte (*Dig. XI, 8, 2 et XXV, 4*).

Cet état des lieux des connaissances concernant les sages-femmes dans l'Antiquité montre donc quelles pouvaient être leurs fonctions auprès des femmes, mais différents points restent difficiles à appréhender de manière précise. On constate tout d'abord que les connaissances dont nous disposons sont plus détaillées pour ce qui concerne le monde romain que pour la Grèce, pour laquelle les sources se révèlent moins nombreuses et moins riches en références aux sages-femmes. Ce constat invite à reprendre de manière plus détaillée les sources épigraphiques grecques en les replaçant dans leur contexte historique et social afin de comprendre qui sont les femmes mentionnées dans ces inscriptions. Par ailleurs, il ne semble pas possible d'évaluer le nombre de sages-femmes, ni de connaître le montant des honoraires qu'elles percevaient pour leurs actes auprès des femmes. De plus, peu de recherches ont été menées sur la formation des sages-femmes dans l'Antiquité, à la fois par manque de sources mais aussi peut-être par l'idée selon laquelle, « dans les temps anciens », la naissance était confiée aux mains de « bonnes femmes » le plus souvent ignorantes.

Cette recherche se propose donc de réinterroger cette image des sages-femmes de l'Antiquité afin de réfléchir à leur statut au sein des sociétés antiques grecque et romaine. La première question est celle de leur statut social, c'est-à-dire la reconnaissance de ces femmes par leur fonction. La seconde interrogation est celle de leur statut professionnel et intéresse leurs compétences, et donc leur formation, ainsi que leur reconnaissance au sein du monde médical dans l'Antiquité. L'image de la vieille femme ignorante aidant les femmes de son quartier ou de son village à accoucher est-elle l'unique réalité que nous dévoilent les sources antiques ?

MATÉRIELS ET MÉTHODES

1. Méthode de recherche

Cette étude a pour objectif de rassembler des éléments permettant de réfléchir au statut social et professionnel des sages-femmes dans l'Antiquité grecque et romaine en partant des connaissances actuelles pour approfondir l'analyse des sources antiques. Il s'agit donc à la fois d'un travail de recherche bibliographique et historiographique, ainsi que d'une recension des sources permettant de fonder la réflexion sur le sujet.

La recherche bibliographique porte sur les sages-femmes en particulier mais aussi, de manière plus large, sur le monde médical antique en Grèce et à Rome afin de replacer ces praticiennes dans le cadre plus général de la médecine. Concernant les sources retenues, cette recherche a permis d'aboutir à la constitution d'un corpus de sources de différentes origines concernant les *maiai*, *obstetrices* et *iatromeae*. Nous avons donc pris le parti d'exclure de notre matériel d'étude les femmes pour lesquelles sont utilisés les termes traduits par femme-médecin, afin de concentrer la réflexion sur les sages-femmes. Il est à cet égard intéressant de revenir aux textes d'origine afin de ne pas retenir certaines mentions de femmes-médecins traduites par accoucheuses. Les sources épigraphiques présentées dans ce travail ne relèvent pas d'une recension exhaustive des inscriptions mentionnant des sages-femmes qui dépasserait les objectifs de ce mémoire.

Ce corpus doit donc constituer la base de notre recherche sur la place des sages-femmes dans les sociétés grecque et romaine de l'Antiquité par une étude des différentes informations apportées par les sources et permettant une lecture critique des connaissances actuelles.

La première partie de cette étude cherchera à définir quel est le statut social des sages-femmes afin de comprendre quelle est la reconnaissance de leur fonction. Dans la deuxième partie, il s'agira de s'intéresser à leur statut professionnel à travers les questions de leur formation, de leurs compétences ainsi que de leur rôle dans la construction et la transmission des connaissances sur la santé gynécologique des femmes.

2. Présentation des sources

Sources médicales

L'apport des sources médicales à notre étude concerne à la fois la compréhension des connaissances et des pratiques relatives à la santé gynécologique de femmes dans l'Antiquité mais aussi de la perception du rôle des sages-femmes à travers ces textes.

Le *Corpus* hippocratique

Il s'agit d'un ensemble d'environ soixante traités médicaux attribués à Hippocrate de Cos mais rédigés, en réalité, par des membres des écoles médicales de Cnide et de Cos, en Grèce, aux V^e et IV^e siècles avant J.-C. pour les plus anciens, et compilés vers le III^e siècle avant J.-C. « Tous les domaines de l'art médical y sont représentés : déontologie, sémiologie, étiologie, diététique, nosologie, gynécologie, chirurgie, etc. [22] » Ce corpus comprend trois séries de traités consacrés aux femmes et aux problèmes de la génération, qui sont attribués à l'école de Cnide.

1° *Maladies des femmes* I et II et *Femmes stériles*

2° *Génération, Nature de l'enfant et Maladies* IV

3° *Nature de la femme, Superfétation, Excision du fœtus et Maladies des jeunes filles.*

La médecine hippocratique est une médecine des fluides et non des organes, mais les traités de gynécologie du corpus reposent sur l'idée d'un organe mythique en forme de vase inversé, la matrice ou utérus. Cet organe est soumis à deux sortes de mouvements, ouverture ou fermeture, et circulation de bas en haut, mouvements considérés comme responsables des maladies hystériques.

Références :

Burguière P. Introduction à Soranos d'Ephèse. *Maladies des femmes*. Paris : 1990 ; Les Belles Lettres.

Jouanna J. Magdelaine C. Hippocrate de Cos. In Leclant J. dir. *Dictionnaire de l'Antiquité*. Paris : 2005 ; PUF.

Soranos d'Ephèse

Soranos est né dans la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Il est originaire d'Ephèse (Asie Mineure), important centre médical où il a probablement commencé ses études poursuivies ensuite à Alexandrie. Il exerce la médecine à Rome sous les empereurs Trajan (98-117) et Hadrien (117-138). C'est un médecin philologue qui écrit en grec. Grand représentant de la

secte méthodique, il est l'auteur de nombreux ouvrages dont trois seulement sont conservés, notamment le traité *Maladies des Femmes* en quatre livres. Le premier est consacré à la sage-femme ; il expose les qualités que l'on doit exiger d'elle, les connaissances médicales de ce qui est « conforme à la nature », ainsi que les soins à la femme enceinte. Le livre II porte sur l'accouchement eutocique et les soins au nouveau-né. Le livre III interroge les états contraires à la nature, posant ainsi la question d'états physiologiques particuliers et de maladies propres aux femmes, et aborde également les maladies relevant de mesures diététiques. Le livre IV fait suite au livre III dans son sujet en envisageant les deux autres modes de traitements reconnus par l'Antiquité, la chirurgie et l'emploi de remèdes ; c'est dans ce quatrième livre qu'est abordé l'accouchement dystocique. L'œuvre de gynécologie et d'obstétrique de Soranos d'Ephèse fait figure de référence jusqu'à la Renaissance, notamment grâce à des adaptations et traductions en latin comme celles de Moschion et Caelius Aurelianus au V^e siècle.

Références :

Burguière P. Introduction à Soranos d'Ephèse. *Maladies des femmes*. Paris : 1990 ; Les Belles Lettres.
Gourévitch D. Soranos d'Ephèse. In Leclant J. dir. *Dictionnaire de l'Antiquité*. Paris : 2005 ; PUF.

Galien de Pergame (129-199 après J.-C.)

Galien est né à Pergame (Asie Mineure) et mort à Rome. Il est l'auteur d'une œuvre encyclopédique en langue grecque, principalement consacrée à la médecine. La médecine de Galien est fondée sur l'idée que toute maladie suppose une perturbation dans le mélange des éléments constitutifs de la nature corporelle. Parmi les affections dont il traite, Galien évoque les cas de femmes qu'il a eu à traiter mais sans consacrer un traité particulier à la gynécologie.

Références :

Galien de Pergame. In Howatson M. C. *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, littérature, civilisation*. Paris : 1993 ; Editions Robert Laffont.
Bodéüs R. Galien de Pergame. In Leclant J. dir. *Dictionnaire de l'Antiquité*. Paris : 2005 ; PUF.

Sources littéraires et savantes

Les sources littéraires et savantes constituent des témoignages de l'inscription des sages-femmes dans la société et peuvent apporter des indices de leur statut à la fois social et professionnel.

Platon (427-347 avant J.-C.)

Philosophe grec, il est issu de l'une des plus prestigieuses familles d'Athènes. Dans sa jeunesse, il fréquente Socrate qui est condamné à boire de la ciguë en 399 après avoir été accusé d'impiété. Il fonde, à Athènes, l'Académie, la première école de philosophie. Il publie vingt-six dialogues philosophiques et l'*Apologie* qui est un texte de défense de Socrate. Le *Théétète*, cité dans notre étude, est un dialogue sur la connaissance et son fondement entre Socrate et Théétète, mathématicien athénien. C'est dans ce dialogue que Socrate affirme que sa méthode est une « technique de sage-femme ».

Références :

Platon et Théétète *In* Howatson M. C. Dictionnaire de l'Antiquité. Myhtologie, littérature, civilisation. Paris : 1993 ; Editions Robert Laffont.

Canto-Sperber M. Platon *In* Leclant J. dir. Dictionnaire de l'Antiquité. Paris : 2005 ; PUF.

Pline l'Ancien (23-79 après J.-C.)

Issu d'une famille de notables de Gaule transpadane, Pline accomplit une carrière au sein de l'ordre équestre tout en se consacrant à l'étude et à l'écriture. Il meurt en 79 dans l'éruption du Vésuve. L'une de ses œuvres est l'*Histoire naturelle* ; composée de trente-sept livres, elle expose les connaissances de son temps, notamment à travers une encyclopédie médicale qui comprend une étude des végétaux, dont les plantes qui fournissent les principaux remèdes aux maladies.

Références :

Pline l'Ancien. *In* Howatson M. C. Dictionnaire de l'Antiquité. Myhtologie, littérature, civilisation. Paris : 1993 ; Editions Robert Laffont.

Apulée (Actif vers 155)

Né en Afrique, Apulée est l'auteur du seul roman latin qui nous est parvenu, les *Métamorphoses*. Après avoir épousé une riche veuve d'Alexandrie, il est poursuivi en justice par les proches de la mariée qui lui reprochent de l'avoir séduite par la magie. Son *Apologie*, est le discours qu'il rédige pour sa défense. Acquitté, il s'installe à Carthage et voyage en Afrique, donnant des conférences en latin sur la philosophie.

Références :

Apulée. In Howatson M. C. Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, littérature, civilisation. Paris : 1993 ; Editions Robert Laffont.

Une source juridique

La mention de sages-femmes dans des textes relatifs à la justice apporte un éclairage sur la fonction et la reconnaissance des sages-femmes par la société.

Digeste (Droit romain)

Le *Digeste* constitue l'une des parties du *Corpus Iuris Civilis* ou *Code de Justinien* rédigé dans la première moitié du VI^e siècle après J.-C. Il est également appelé *Pandecte* et comprend sept parties ou cinquante livres. Il est constitué d'extraits, groupés par sujet, des écrits de juristes renommés, des *responsa jurisprudentium*, c'est-à-dire des « réponses des experts légaux » aux questions relatives à l'interprétation de la loi. Parmi les auteurs de ces textes figure **Domitius Ulpianus, dit Ulpien**, jurisconsulte romain dont les écrits remontent principalement au règne de l'empereur Caracalla (212-217) et constituent plus des deux cinquièmes du *Digeste*.

Références :

Articles Ulpian, Droit romain, Justinien In Howatson M. C. Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, littérature, civilisation. Paris : 1993 ; Editions Robert Laffont.

Liebs D. Ulpian In Leclant J. dir. Dictionnaire de l'Antiquité. Paris : 2005 ; PUF.

Gaudemet J. Code de Justinien In Leclant J. dir. Dictionnaire de l'Antiquité. Paris : 2005 ; PUF.

Sources épigraphiques et recueils

Comme il a été dit en introduction, les sources épigraphiques sont des inscriptions gravées le plus souvent sur la pierre et liées à un monument qui ne nous est pas toujours connu. L'épigraphie, c'est-à-dire l'étude des inscriptions, est une science auxiliaire de l'histoire ancienne pour laquelle elle constitue une voie d'entrée dans l'histoire sociale, politique, administrative, juridique, économique et religieuse. Ces documents portent une mémoire, celle d'un lieu, d'un événement, d'une ou plusieurs personnes. Il existe des recueils d'inscriptions qui constituent d'importants supports de recherche. Les documents épigraphiques utilisés dans cette étude proviennent principalement du *Corpus Inscriptionum Latinarum* (CIL – *Corpus des Inscriptions Latines*) et des *Inscriptiones Graecae* (IG – *Inscriptions Grecques*), qui présentent une recension d'inscriptions répertoriées par lieux d'origine.

Les inscriptions qui constituent l'une des sources de notre étude sont principalement des inscriptions liées à des monuments funéraires ; les sages-femmes ou femmes-médecins qui y sont mentionnées peuvent alors être la défunte en l'honneur de qui l'inscription a été rédigée, ou la personne qui a fait rédiger l'épithaphe en l'honneur d'un proche, le plus souvent son mari. L'apport de ces inscriptions à notre étude est multiple. D'une part, l'étude des noms des personnes ainsi que le contexte de l'inscription renseignent sur leur statut (esclave, affranchie, femme libre) et leur inscription dans la société. D'autre part, l'existence même d'une inscription peut être révélatrice d'une position sociale particulière, de même que le choix de mentionner que telle femme était sage-femme ou médecin.

Pour cette étude, nous avons choisi de travailler à partir des recensions effectuées par E. Samama [29] pour le monde grec et par J. Le Gall pour le monde romain [26], afin de les mettre en lien avec les éléments apportés par les autres sources concernant les sages-femmes, dans le but de réfléchir au statut social et professionnel des sages-femmes dans l'Antiquité grecque et romaine.

Référence :

Bloch R. L'épigraphie latine. Paris : 1952 ; PUF.

RÉSULTATS

Cette partie est destinée à présenter la recension des sources utiles à notre étude. Elle comporte, dans un premier temps, la retranscription et la traduction des sources épigraphiques et, dans un second temps des extraits ou références de sources médicales, savantes, littéraires et juridiques.

1. Sources épigraphiques

Inscriptions grecques

[I] CIA 2343 : Épitaphe de Phanostratè – Athènes, IV^e s. avant J.-C.

Figure 1 p. 47

Il s'agit d'une stèle de marbre pentélique trouvée dans le village de Menidi, mutilée en haut et en bas. Un bas-relief représente, à gauche, une femme debout qui tient la main d'une femme assise à droite (Phanostratè), entourée de trois petites filles et un enfant (sous la chaise) [Athènes, Mus. Nat. Inv. 993].

Dim : H. 0,57 m, L. 0,39 m.

Φανοστράτη τοῦ δεῖνος]

Μελιτέως

Phanostratè, [fille de ... ou épouse de ...], du dème de Mélitè

Sous le bas-relief :

Μαῖα καὶ ἰατρὸς Φανοστράτη ἐνθάδε κεῖται

[ο]ύθενι λυπη<ρ>ά, πᾶσιν δὲ θανοῦσα ποθεινή.

Sage-femme et médecin, Phanostratè gît ici ;

A nul elle ne causa de chagrin et tous, à sa mort la regrettent.

[II] IG XII, 9, 1129 – Stèle à fronton d'Aristokleia, Chalcis (Eubée) – III^e s. avant J.-C

[Ἀ]ριστόκλεια Κλεά[ρ]-

[χ]ου Ῥηγινία ἡ μα[ῖ]α.

Aristokleia épouse de Cléarque,

sage-femme de Reghium.

[III] IG XII 5, 325 - Paros, I^{er}-II^e s. avant J.-C.

Εὐφροσύνη ἡ μαῖα
Μελίσση ἡρῶισση
*Euphrosynè la sage-femme (?),
à Mélissè défunte.*

[IV] IG IV, 168 – Stèle de Théoxénos et Satornila – Rhénée ou EGINE, I^{er} s. après J.-C. (?)

Il s'agit d'une stèle de marbre blanc (H. 0,88 m. ; L. 0,58 m.) représentant un couple sous lequel est inscrit :

[- Θ]εοξένου Σατορνείλα γυνή αὐτοῦ
μαῖα.
*[...] de Théoxénos, Satornila, son épouse,
sage-femme.*

[V] Liste des adorateurs de Mandros – Kymé (Eolide), I^{er} s. après J.-C.

Publiée dans H. Engelmann. *Inscripfen griechischer Städte aus Kleinasien. Band 5. Die Inschriften von Kyme.* Bonn : 1976.

Figure n° 2 p. 48

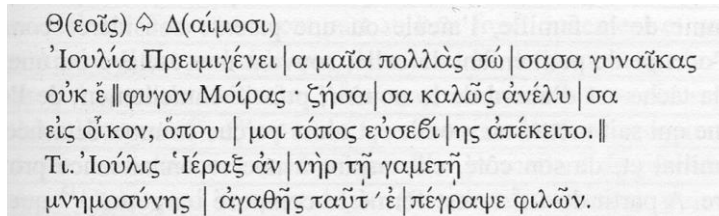
Nota Bene : En raison de la longueur du texte, nous avons choisi de ne pas le retranscrire ici.

Il s'agit d'une stèle de marbre sur laquelle est gravé un contrat de vente d'un terrain et de bâtiments par un particulier à un collège d'adeptes du dieu Mandros, dieu du feu et des troupeaux. On y lit une liste de cinquante-et-un noms d'adorateurs de cette divinité répartis sur quatre colonnes, parmi lesquels figure une *μαῖα* nommée Elpis. « La première colonne présente des noms d'hommes, les deuxième, troisième et quatrième, les noms des femmes, qui étaient majoritaires dans cette association religieuse. Seules deux professions sont indiquées : un aulète et la sage-femme (avec la graphie *μαεα* pour *μαῖα*). Ces personnes, en dehors de l'aulète qui fut exempté, ont versé leur contribution pour la transaction et seront chargées de l'administration. [29] »

[VI] Epitaphe d'une sage-femme romaine, Iulia Primigeneia – I^{er}-II^e s. après J.-C.

Source : Samama E. Les médecins dans le monde grec : sources épigraphiques sur la naissance d'un corps médical. Genève : 2003.

Il s'agit d'une plaque de marbre retrouvée au lieu-dit Fornetto sur la via Portuense, actuellement dans les réserves du Musée national romain.



Aux dieux, aux âmes des morts,

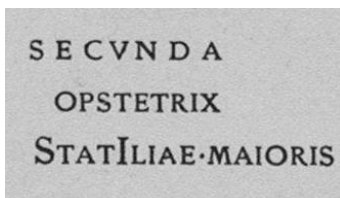
Moi, Iulia Primigeneia, sage-femme qui avais sauvé de nombreuses femmes n'ai pas échappé aux Moires ; après une noble vie je suis partie vers la demeure dans laquelle un endroit a été réservé à ma piété.

Tiberius Iuli(u)s Hierax, son époux, a fait graver avec amour ces lignes pour son épouse, en hommage à sa mémoire.

Inscriptions latines

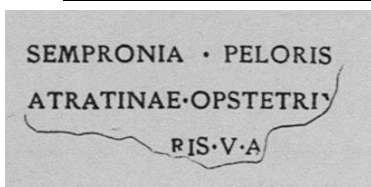
Les inscriptions présentées ci-dessous ont été sélectionnées parmi celles proposées par J. Le Gall [24] dans son article. Nous avons retenu les inscriptions concernant des sages-femmes (*obstetrix* ou *opstetrix* ou *iatromea*).

[VII] CIL VI, 6325 – Epitaphe d'une sage-femme esclave



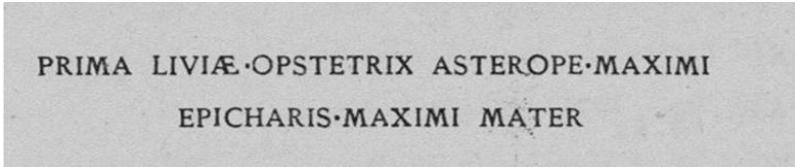
Secunda Sage-femme de Statilia l'aînée.

[VIII] CIL VI, 6832 – Epitaphe d'une sage-femme esclave d'une famille patricienne



Sempronia de Pelore Sage-femme d'Atratina. Elle a vécu [...].

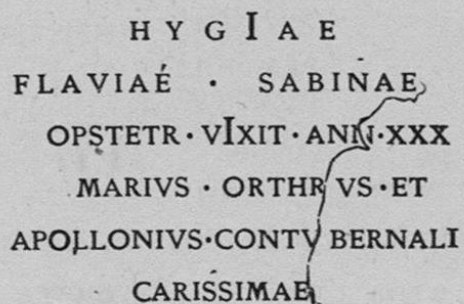
[IX] CIL VI, 8948 – Epitaphe d’une sage-femme esclave de Livie, femme de l’empereur Octave Auguste (27 avant J.-C. – 14 après J.-C.)



PRIMA LIVIÆ·OPSTETRIX ASTEROPE·MAXIMI
EPICHARIS·MAXIMI MATER

Prima, Sage-femme de Livie, mère de Asterope Maximus et Epicharis Maximus.

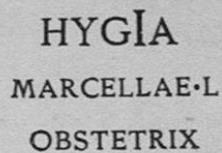
[X] CIL VI, 6647 – Epitaphe d’une sage-femme probablement affranchie ou fille d’affranchi impérial des empereurs flaviens (69-96)



HYGIAE
FLAVIAE · SABINAE
OPSTETR · VIXIT · ANNI · XXX
MARIUS · ORTHRVS · ET
APOLLONIVS · CONTYBERNALI
CARISSIMAE

A la déesse Hygie, A Flavia Sabina sage-femme qui a vécu 30 ans. Marius Orthrus et Apollonius à leur très chère camarade.

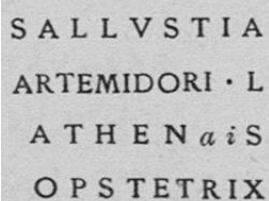
[XI] CIL VI, 4458 – Epitaphe d’une sage-femme affranchie



HYGIA
MARCELLAE·L
OBSTETRIX

Hygia sage-femme, affranchie de Marcella.

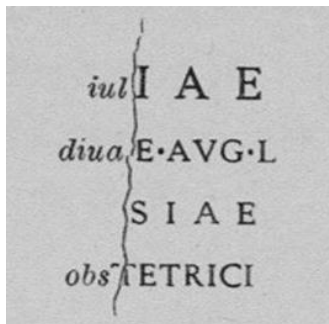
[XII] CIL VI, 8192 – Epitaphe d’une sage-femme affranchie



SALLUSTIA
ARTEMIDORI · L
ATHENASIS
OPSTETRIX

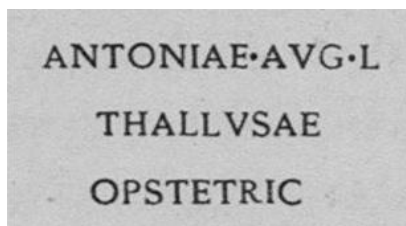
Sallustia sage-femme d’Athènes, affranchie d’Artemidore.

[XIII] CIL VI, 8949 – Epitaphe d’une sage-femme probablement affranchie par Livie, femme de l’empereur Octave Auguste (27 avant J.-C. – 14 après J.-C.)



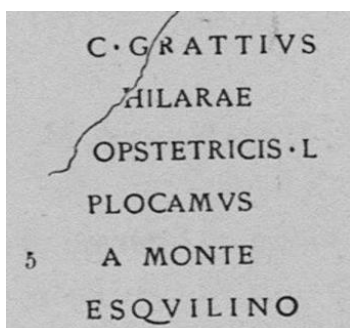
A Julia sage-femme, affranchie de la divine Augusta. [SIAE : fragment de mot non exploitable]

[XIV] CIL VI, 8947 – Epitaphe d’une sage-femme affranchie par un empereur de la famille des Julio-Claudiens (14-68 après J.-C.)



A Antonia Thalussa sage-femme, affranchie d’Auguste.

[XV] CIL VI, 9721 – Epitaphe de l’affranchi d’une sage-femme de statut civique exerçant dans la région de Rome du Mont Esquilin



Caius Grattius Plocamus affranchi d’Hilara sage-femme au Mont Esquilin.

[XVI] CIL VI, 9723 – Epitaphe d'une sage-femme affranchie

POBLICIA · Q · L · APHE
OPSTETRIX · OSSA · TIBI
BENE QVIESCANT ·
VIXIT · ANNOS · XXI

Poblicia Aphe sage-femme affranchie d'une femme que tes os reposent en paix. Elle a vécu 21ans.

[XVII] CIL VI, 8207 – Epitaphe d'un couple d'affranchis ayant appartenu au même maître
Quintus Sallustius

SALLVSTIA · Q · L · IMERITA · OPSTETRIX sic
Q · SALLVSTIVS · Q · L · ARTIMIDORVS sic
P

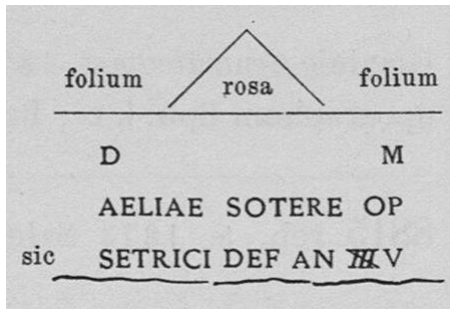
*Sallustia Imerita sage-femme affranchie de Quintus
Quintus Sallustius Artemidore affranchi de Quintus
Ont posé [la stèle].*

[XVIII] CIL IX, 4128 – Epitaphe d'une sage-femme de statut libre

H Y G I A E
A V T R O N I A E F O R T V N A T
O P S T E T R I C I
F E C I T · F I D V S
5 F I L I V S

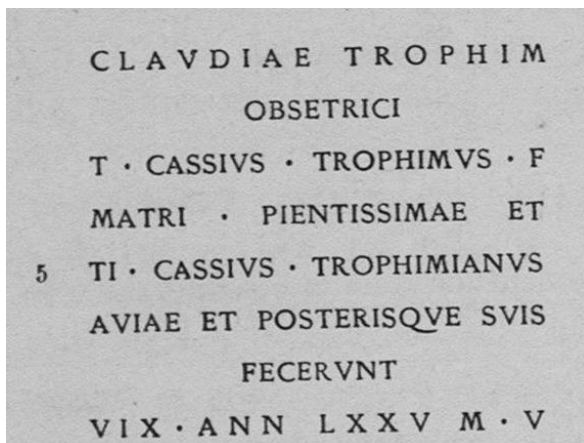
A la déesse Hygie. A Autronia Fortunata sage-femme. Son fils dévoué a fait [ce tombeau].

[XIX] CIL III, 8820 – Epitaphe d'une sage-femme de statut libre



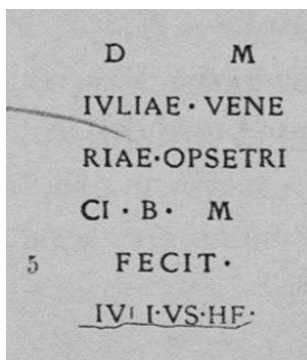
Aux dieux Mânes. Aelia Sotere sage-femme morte à 45 ans.

[XX] CIL VI, 9720 – Epitaphe d'une sage-femme de statut libre, épouse et mère de citoyen



A Claudia Trophima sage-femme. Titus Cassius Trophimus son fils à sa mère très pieuse et Titus Cassius Trophimianus à sa grand-mère et à leurs descendants ont fait [ce tombeau]. Elle a vécu 75 ans 5 mois.

[XXI] CIL VI, 9722 – Epitaphe d'une sage-femme de statut libre



Aux dieux Mânes. A Julia Veneria sage-femme qui l'a bien mérité [suite incertaine].

[XXII] CIL VI, 9477 – Epitaphe d’une sage-femme de statut libre, épouse d’un citoyen

D M
VALERIAE BERE CVNDAE IATROMEAE
REGIONIS SVAE PRIMAE · Q · V · ANN · XXXIII
M · VIII · D · XXVIII · VALERIA BITALIS · FILIA ·
MATRI · DVLCISSIMAE · ET · P · GELLIVS · BITALIO
COIVGI · SANCTISSIMAE · B · M · F · C · R · ET · SIBI
ET · GELLIO · CHRYSIMO · FRATRI · ET · IVLIAE CHRE
STE · SORORI · ET · EGO BITALIO CHRESTEN · S · S
QVEM · VICE · FILIAE · ATTENDO · ET · LIBERIS
EORVM · HOC MONIMENTVM · ET · LOCI SCA
LARE · CVBICVLI SVPERIORIS · F · C · ET · LIB · LIB · Q ·
P · T · R · Q · EORVM · PETREI · · BIBAS

Aux Dieux Mânes. A Valeria Berecunda Iatromea première de sa région qui a vécu 34 ans 9 mois 28 jours. Valeria Bitalis sa fille à sa mère très douce et Publius Gellius Bitaglio à son épouse très sainte qui l’a bien mérité ont pris soin de faire [ce tombeau] et pour eux et pour Gellius Chresimus son frère et pour Julia Chreste sa sœur.

[La suite de la dédicace n’est pas pertinente pour notre sujet]

[XXIII] CIL VI, 9478 – Epitaphe d’une sage-femme de statut libre

D M
VALIAE CALLISTE sic
IATROMEAE · CA
ECILIVS LVSIMACHI sic
5 CHVS COIVGI SVAE FEC ·

Aux dieux Mânes. A Valia Calliste Iatromea. Caecilius Lusimachus a fait ce tombeau à son épouse.

[XXIV] Relief en terre cuite sur la tombe de Scribonia, sage-femme – Ostie, I^{er} s. après J.-C.



Source : Gourevitch D. *Grossesse et accouchement dans l'iconographie antique. In Dossiers histoire et archéologie. La médecine dans l'Antiquité. N° 123. 1988 ; 42-48.*

2. Sources médicales

Extraits des *Maladies des femmes* de Soranos d'Ephèse

Texte établi, traduit et commenté par P. Burguière, D. Gourévitch et Y. Malinas. Paris : 1990 ; Les Belles Lettres.

[XXV] *Maladies des femmes* I, 1

« Dans le détail, la section qui traite de la sage-femme se subdivise en un développement sur celle qui se destine à cet état – et nous y cherchons quel est le sujet apte à devenir sage-femme –, et un second développement sur la sage-femme déjà en exercice – et nous y cherchons quelle est la sage-femme parfaite. La section qui traite des tâches de la sage-femme se subdivise aussi en une partie sur ce qui est conforme à la nature et une autre sur ce qui est contraire à la nature ; la première comprend l'étude des conditions naturelles, et nous y envisageons la semence humaine et la procréation ; elle comprend aussi l'hygiène obstétricale, où nous enseignons les soins à donner à la femme enceinte et à l'accouchée, en y ajoutant un développement sur la puériculture ; la partie concernant ce qui est contraire à la nature réunit les états justiciables d'un régime – suspension des règles, flux menstruel

insuffisant, suffocation d'origine utérine et autres affections analogues –, et les cas relevant de la chirurgie et de la pharmacopée – accouchements difficiles, prolapsus utérin, et autres affections de ce genre. »

[XXVI] Maladies des femmes I, 2

« 2. Quel est le sujet apte à devenir sage-femme ?

Les considérations qui suivent éviteront de faire des efforts stériles en donnant son enseignement à des incapables, sans sélection suffisante. Le sujet apte possède une instruction élémentaire, de la vivacité d'esprit, de la mémoire, de l'ardeur au travail, de la discrétion ; en règle générale, il lui faut une sensibilité vive, des membres bien proportionnés, de la robustesse ; certains auteurs réclament aussi des doigts longs et fins, aux ongles ras.

L'instruction élémentaire lui permet d'acquérir son art en recourant aussi à la théorie ; la vivacité d'esprit, de suivre aisément ce qui lui est dit ou ce qui se passe ; la mémoire lui sert à maîtriser les connaissances qu'on lui inculque, car connaître c'est se souvenir de ce qu'on a appris ; l'ardeur au travail lui donne la faculté de faire face aux imprévus (il faut en effet une résistance toute masculine à celle qui désire acquérir pareille somme de connaissances) ; la discrétion se justifie, puisqu'on lui confie des maisons et des secrets d'ordre privé, et celles qui ne sont pas sérieuses prennent prétexte, pour tramer quelque malhonnêteté, de leurs prétendues compétences médicales ; il lui faut des sens aiguisés pour enregistrer certaines données par la vue, d'autres en écoutant les réponses aux questions qu'elle pose, d'autres encore grâce au toucher ; si ses membres doivent être bien proportionnés, c'est pour éviter toute gêne dans les activités de son ministère ; la robustesse s'impose parce qu'en raison de la fatigue physique que lui causent ses tournées, une sage-femme assure deux fois son travail ; elle doit enfin avoir les doigts longs et fins et les ongles ras pour pouvoir toucher sans risquer de les léser des zones enflammées profondes. Toutes les qualités qui récompensent le sérieux qu'on met dans la pratique et l'exercice constant des activités du métier. »

[XXVII] Maladies des femmes, I, 3

« 3. Quelle est la sage-femme parfaite ?

Les qualités qui font la sage-femme parfaite doivent être énumérées, afin que les praticiennes confirmées se reconnaissent dans le tableau et que les débutantes puissent prendre modèle sur elles ; afin aussi que le public, en cas de besoin, sache à qui s'adresser. En

gros, nous qualifions d'accomplie celle qui satisfait, sans plus, à ses tâches médicales, et de parfaite celle qui a acquis des connaissances théoriques et une solide expérience en plus de ses compétences professionnelles. Avec plus de détails, nous appelons sage-femme parfaite celle qui s'est exercée dans toutes les parties de la thérapeutique (il faut en effet traiter certains cas par le régime, d'autres par la chirurgie, tandis que certains autres encore s'améliorent grâce à des médicaments) ; celle aussi qui est capable de faire des prescriptions, de voir le général et le particulier, de tirer les mesures salutaires de cette distinction, et non pas des causes théoriques, de l'observation des symptômes généraux ou de l'un d'entre eux seulement. Autres détails : elle ne change pas de méthode devant la variation des symptômes, mais donne ses soins en accord avec le déroulement de la maladie, sans se départir de son calme, sans se démonter dans les moments critiques ; elle peut congrument justifier les remèdes qu'elle prescrit ; elle rassure les patientes, compatit à leurs souffrances – sans avoir forcément eu des enfants elle-même, comme le veulent certains, qui prétendent que connaître d'expérience les douleurs met à même de compatir avec les parturientes, et que c'est plutôt là le fait de femmes qui ont elles-mêmes accouché. C'est une femme vigoureuse en raison des tâches qui l'attendent, mais pas forcément jeune, comme l'exigent certains : il y a des jeunes sans ressort, et au contraire telle, qui n'est plus jeune, est pleine de vigueur. Il la faut tempérante et sobre en toute occasion, car elle ignore le moment où l'on peut l'appeler au chevet des patientes en mauvais point ; son caractère est réservé, car elle est appelée à partager les secrets de bien des gens ; elle n'a pas le goût de l'argent, ce qui lui évite de s'avilir à administrer un abortif contre espèces ; elle n'est pas superstitieuse, et un rêve, des présages, telle pratique secrète, tel rite vulgaire ne lui feront pas négliger l'utile. Il lui faudra aussi conserver à ses mains la douceur, en évitant le travail de la laine, qui peut les rendre rêches ; l'usage d'onguents lui donnera des mains lisses, si elles ne le sont pas naturellement.

Tel est le portrait de la sage-femme parfaite. »

[XXVIII] Maladies des femmes, II, 2

« 2. Rétention de l'arrière-faix

Après l'expulsion du fœtus, le chorion, qu'on appelle aussi les secondines, tarde souvent à venir, et crée des difficultés en modifiant la matrice et en la faisant se contracter autour de lui : d'où des maux de tête, des douleurs dans le bas-ventre, des contractions et des étouffements. Parfois la liaison avec le cordon ombilical du fœtus est intacte, d'autres fois elle

est rompue, – lorsque le fœtus a été expulsé de façon inattendue ou lorsque la sage-femme a, par manque d'expérience, arraché le cordon ; tantôt le cordon est invisible, tantôt il fait saillie en partie ; tantôt il conserve encore une liaison ou une attache avec la matrice, tantôt il en est détaché ; tantôt l'orifice utérin est fermé, tantôt il demeure ouvert, et cela avec ou sans inflammation. »

[XXIX] Maladies des femmes, II, 3

« La congestion mammaire.

Si l'accouchée n'a pas l'intention de nourrir elle-même le nouveau-né, on incorporera (à ce cérat) de la pyrite bien broyée, puis on resserrera peu à peu le bandage des seins : [...] Certaines sages-femmes badigeonnent les seins de souchet mêlé à du vin au safran, et d'autres d'huile de henné et de pierre ponce pilée, d'autres encore de cumin mélangé à de l'eau ou à de l'huile, ou d'alun liquide mêlé de vinaigre et d'huile de roses jusqu'à consistance du miel ; d'autres font des cataplasmes de cumin et de raisin sec épépiné, ou de miel au sésame ; d'autres enfin de châtaignes d'eau vertes bouillies au vinaigre, ou de lierre, ou de figue sèche ou encore de son de blé, le tout bouilli de la même manière, et, si le lait se caille, d'ache, de menthe odoriférante ou de chou mêlé à du pain : de toutes ces substances, il faut déconseiller formellement celles qui sont irritantes ; parmi les autres, il faut employer d'abord celles qui sont légèrement astringentes, et par la suite celles qui relâchent en soulageant. »

[XXX] Maladies des femmes, II, 5

« 5. Comment reconnaître l'enfant qui vaut la peine qu'on l'élève ?

La sage-femme, donc, après avoir reçu le nouveau-né, le posera d'abord à terre après avoir regardé si c'est un garçon ou une fille ; elle annoncera le sexe par signes, comme les femmes ont coutume de le faire. Qu'elle se rende compte ensuite si l'enfant vaut la peine ou non qu'on l'élève : elle jugera qu'il est naturellement apte à être élevé d'après la bonne santé de l'accouchée pendant la durée de sa grossesse ; en effet, les maladies – et spécialement celles du corps – lèsent aussi le fœtus et ébranlent les fondements mêmes de la vie en lui. En second lieu, elle notera s'il a été mis au monde au moment convenable, au mieux le neuvième mois, éventuellement plus tard, et au plus tôt le septième. Ensuite, elle vérifiera que, posé à terre, le nouveau-né s'est tout de suite mis à vagir avec la vigueur convenable ; quand un enfant reste longtemps sans pleurer, ou vagit de façon insolite, on peut soupçonner que son

état est dû à quelque circonstance défavorable. Elle s'assurera de la bonne constitution de toutes ses parties, de ses membres et des organes des sens, de la libre ouverture des orifices, - oreilles, narines, pharynx, urètre, anus - ; les mouvements naturels de chaque partie du corps ne devront être ni paresseux ni trop lâches, les articulations devront fléchir et s'ouvrir, avoir la taille, la conformation et toute la sensibilité désirables, - on reconnaît ce dernier trait en appuyant simplement avec les doigts sur la surface du corps, car il est naturel qu'un corps ressente tout ce qui pique ou fait pression.

Les signes contraires à ceux qui viennent d'être dits relèvent de l'inaptitude. »

[XXXI] Maladies des femmes, II, 6

« 6. Comment couper le cordon ombilical ?

Lorsque le nouveau-né s'est un peu reposé du choc consécutif à l'accouchement, il faut le prendre dans les bras et procéder à la section du cordon ombilical. Le cordon doit être coupé à quatre travers de doigts du ventre, avec un instrument bien tranchant, afin d'éviter toute contusion : or le fer est bien la matière la plus tranchante qui soit, mais la plupart des femmes qui pratiquent des accouchements adoptent la section au moyen d'un morceau de verre, d'un roseau, d'un tesson ou d'une croûte de pain, ou en serrant fortement le cordon avec un fil de lin, sous prétexte que l'emploi du fer pour couper est de mauvais augure au cours du premier âge ; ce qui est absolument ridicule : pleurer aussi est de mauvais augure, or c'est par des pleurs que le nouveau-né commence son existence. [...] ; mais il est nécessaire, comme nous l'avons montré d'étrangler le cordon, afin d'éviter le danger d'hémorragie : les vaisseaux qui passent par lui ont servi à fournir au corps du fœtus le sang et l'air vital (« pneuma ») provenant de la mère. Aussi certaines sages-femmes cautérisent-elles le cordon, une fois sectionné, au moyen d'un tube ou du plat d'une sonde chauffée, mais nous déconseillons d'agir ainsi, car les chairs cautérisées connaissent de vives douleurs et une inflammation sévère. »

[XXXII] Maladies des femmes, III, 1

1. Y a-t-il des affections propres aux femmes ?

« Pour appuyer l'opinion qu'il y a des affections spécifiquement féminines voici les arguments qu'on apporte : nous appelons certains médecins « médecins de femmes », parce qu'ils soignent les affections femmes ; le public a généralement recours à des sages-femmes en cas

de maladie, lorsque ce sont des femmes qui souffrent d'une affection propre à leur sexe et qu'elles ne partagent pas avec les hommes ; d'ailleurs le féminin diffère naturellement du masculin, au point qu'Aristote et Zénon l'épicurien prétendent que la femelle est imparfaite et le mâle parfait : or ce qui diffère par l'ensemble de sa nature est aussi susceptible d'affections particulières. »

[XXXIII] Maladies des femmes, III, 7

« 7. Le météorisme utérin (physométrie)

La matrice se trouve atteinte de météorisme post partum lorsque son orifice s'est fermé à la suite d'un refroidissement, d'une fausse couche ou d'un accouchement difficile, ou lorsqu'un caillot est venu l'obstruer, comme cela se passe pour les autres orifices du corps. [...] Si c'est bien un caillot qui occasionne le météorisme, faire immédiatement prendre un bain de siège, et, tout de suite après le bain de siège, coucher la patiente ; que la sage-femme introduisant son doigt préalablement graissé, ramène le caillot arrêté là, s'il se trouve à portée, en le détachant doucement par contact du doigt, afin d'éviter que l'expulsion blesse. »

[XXXIV] Maladies des femmes, III, 17

17. Inclinaison latérale, déviation et rétroversion de la matrice

« [...] Dans le cas particulier de la déviation de la matrice vers le fondement, traiter de la façon que voici : demander à la sage-femme de repousser du doigt la matrice par l'anus, puis d'introduire, de même manière, un objet allongé, en forme de gland, de quatre travers de doigt, fait de galbanum et de cire, et muni à une extrémité d'une cordelette pour le retirer ; [...]. Si la déviation se produit obliquement, on réchauffera de même, puis la sage-femme, introduisant le doigt ou l'extrémité arrondie d'une sonde, ou encore la partie plate d'une sonde-spatule, doit redresser le col de la matrice, et coucher la patiente sur le côté opposé à la partie qui souffre, ou sur le dos ; [...]. »

[XXXV] Maladies des femmes, IV, 2

2. Quelles sont les causes de dystocie, et de combien de façons s'en produit-il chez les femmes qui mettent au monde dans des conditions contraires à la nature ?

Soranos présente les causes de dystocie parmi lesquelles on distingue les causes maternelles et les causes fœtales. Dans les causes qui tiennent au fœtus, il met en évidence un fœtus trop gros, le nombre de fœtus et enfin la présentation non conforme à la nature, exposé présenté dans cet extrait.

« [...] »

Ce peut être aussi sa présentation non conforme à la nature : la présentation naturelle pour la naissance est la présentation par la tête ; les bras du fœtus sont allongés le long des cuisses, et il est expulsé directement.

Il y a présentation contraire à la nature lorsque la tête du fœtus dévie et s'appuie sur le flanc droit ou gauche de la matrice ; ou lorsque l'un des bras sort, voire les deux ; ou encore lorsque ses jambes sont écartées à l'intérieur de la matrice.

La meilleure des présentations autres que la céphalique est celle où le fœtus présente les pieds, surtout lorsqu'il est expulsé le corps allongé, les bras le long des cuisses. Lorsque l'une des jambes est prolabée, l'autre restant dans la matrice, ou quand il est plié en deux, ou encore lorsqu'il appuie sur une zone de la matrice, il faut intervenir pour corriger sa position ; de même lorsqu'il tend les bras vers le haut.

Des deux présentations restantes, la meilleure est encore la transverse ; il y a trois types de présentation transverse : par l'un des flancs, par les fesses, et par le ventre ; et la meilleure est la présentation par le flanc car elle laisse la place à la main de la sage-femme pour la version vers la tête ou vers les pieds. »

Soranos poursuit ensuite l'exposé des causes de d'accouchement difficile, parmi lesquelles « l'état des voies d'expulsion », « les conditions somatiques, internes ou externes ».

« Pour ce qui touche aux conditions physiques externes, par exemple la chambre de la femme peut n'avoir pas été préparée, elle-même peut avoir pris l'habitude de s'enivrer ou de passer des nuits blanches ; la saison peut être excessivement froide et rigoureuse, – ce qui a pour effet de resserrer les voies naturelles –, ou alors exagérément chaude, ce qui les relâche complètement. Il peut s'agir de l'inexpérience de la sage-femme ou du médecin. [...] »

[XXXVI] Maladies des femmes, IV, 4

« 4. Traitement général et soins particuliers à appliquer en cas d'accouchement difficile

Dans les cas de dystocie, le médecin doit interroger la sage-femme. Que la dystocie soit due à un état d'obstruction et de resserrement des voies que doit emprunter le fœtus, au froid ou la chaleur ambiante, à la dureté du corps de la parturiente, au creusement de la région lombaire, à la petitesse constitutionnelle de la matrice, à une grossesse prématurée, à une accumulation de graisse, à la compression du fœtus par de l'intumescence, au chagrin, à la peur, à l'obliquité du col, à l'inflammation, à un dessèchement, ou à quelque autre cause que ce soit, il faut avant tout favoriser le relâchement et la détente, sans se hâter de recourir à la chirurgie, sans laisser trop longtemps la sage-femme mettre en lambeaux la matrice. [...] »

Galien

Les citations présentées sont extraites de l'ouvrage de D. Gourevitch [16].

[XXXVII] Des lieux affectés, VI, 5

Galien écrit ici au sujet d'une femme touchée par l'hystérie.

« Alors qu'elle souffrait de divers ennuis et en particulier de distension des nerfs, et comme la sage-femme avait dit que sa matrice était rétractée, il me sembla bon de faire usage des remèdes qu'on a coutume d'utiliser pour de tels cas. »

[XXXVIII] Des facultés naturelles, III, 3

« Les sages-femmes ne font pas se lever tout de suite les femmes en couche, et ne les installent pas tout de suite non plus sur la chaise. Mais elles commencent par toucher le col qui s'ouvre petit à petit. D'abord, disent-elles, il se dilate pour laisser entrer le petit doigt ; puis encore plus ; et, progressivement, les dimensions de l'ouverture augmentent... Quand celles-ci sont suffisantes pour laisser passer le fœtus, elles font lever la femme enceinte, la font asseoir, et lui ordonnent de faire l'effort d'expulser l'enfant. »

3. Sources littéraires et savantes

[XXXIX] Platon, *Théétète*, 149

In Œuvres complètes, Tome VIII, 2^e partie, traduction A. Diès, coll. G. Budé, Les Belles Lettres, 1965.

149b

Socrate à Théétète

« Rappelle-toi tous les us et coutumes des accoucheuses, et tu saisiras plus facilement ce que je veux t'apprendre. Tu sais, en effet, j'imagine, qu'il n'en est point d'encore capable de concevoir et d'enfanter qui fasse ce métier d'accoucher les autres : seules le font celles qui ne peuvent plus enfanter.

[...]

« L'auteur de cette loi est, dit-on, Artémis, qui, sans avoir jamais enfanté, reçut en partage le soin de présider aux enfantements. Aux stériles, elle n'a donc point donné puissance de délivreuses, car l'humaine nature a trop de faiblesse pour qu'on lui puisse donner un art là où elle n'a point d'expérience ; mais, à celles que l'âge empêche d'enfanter, elle donna cette charge pour honorer, en elles, son image.

[...]

« Les accoucheuses savent encore, n'est-ce pas, par leurs drogues et leurs incantations, éveiller les douleurs ou les apaiser à volonté, conduire à terme les couches difficiles et, s'il leur paraît bon de faire avorter le fruit non encore mûr, provoquer l'avortement ?

[...]

« As-tu noté qu'elles sont les plus expertes des entremetteuses, parce qu'elles sont d'une extrême habileté à reconnaître quelle femme à quel homme se doit unir pour mettre au jour les enfants les mieux doués ?

[...]

« Or sache bien qu'elles en sont plus fières encore que de savoir couper le cordon. Réfléchis en effet : est-ce ou non au même art qu'il appartient de soigner et recueillir les fruits de la terre et de connaître en quelle terre quel plant et quelle semence on doit jeter ?

[...]

« Mais, quand il s'agit de la femme, crois-tu, cher ami, qu'autre est l'art qui prépare l'ensemencement, autre celui qui recueille ?

[...]

150a

« Aucunement vraisemblable. Mais parce qu'un commerce sans probité et sans art accouple hommes et femmes en ce qu'on appelle prostitution, une aversion pour l'art d'entremetteuses est venue aux personnes honorables que sont les accoucheuses : elles craignent, en effet, de choir dans le soupçon d'un tel commerce par la pratique de l'art. »

[XL] Pline l'Ancien, Histoire naturelle, XXVIII

Traduction A. Ernout, coll. G. Budé, Les Belles Lettres, 1962.

38 « Salpé avance que l'engourdissement de toute partie du corps se dissipe si l'on crache dans le pli de sa toge ou en touchant la paupière supérieure avec de la salive »

66 « Salpé utilise l'urine en fomentation avec (lacune) pour raffermir la vue, elle l'applique sur les coups de soleil, mélangée à un blanc d'œuf et, pour que ce soit plus efficace, à celui d'un œuf d'autruche, pendant une durée de deux heures. »

82 « D'après Laïs et Salpé les morsures de chiens enragés, les fièvres tierces et quartes se guérissent en enfermant dans un bracelet d'argent de la laine de bélier noir imprégné de sang menstruel. [...] »

83 « La sage-femme Sotira dit que dans les fièvres tierces et quartes il est très efficace d'en badigeonner la plante des pieds et que, si l'application est faite par la femme elle-même, et à l'insu du malade, le succès est encore plus certain ; elle ajoute que ce remède fait aussi revenir à eux les épileptiques. »

262 *Pour stimuler les fonctions sexuelles* « Salpé prescrit de plonger sept fois une verge d'âne dans l'huile bouillante et de s'en frictionner l'organe correspondant. »

[XLI] Apulée, Apologie, 69, 1-3

L'auteur écrit au sujet d'une femme veuve souffrant d'hystérie.

« Les médecins étaient d'accord avec les sages-femmes pour déclarer que l'absence de vie conjugale était la cause de sa maladie, que le mal s'aggravait de jour en jour, que son état devenait alarmant : pendant que son âge le lui permettait encore, il lui fallait, en se mariant, rétablir sa santé compromise. »

DISCUSSION

Nous nous proposons de présenter ici les principaux résultats de notre étude des sources présentées précédemment afin de comprendre quel est le statut socio-professionnel des sages-femmes dans l'Antiquité grecque et romaine. Pour cela, nous chercherons dans un premier temps à comprendre si cette fonction est alors considérée comme un métier en nous intéressant à leur statut social. Dans un second temps, nous nous demanderons dans quelle mesure les sages-femmes constituent une profession médicale dans l'Antiquité, en examinant leur statut au sein de la médecine antique.

Nota Bene : Les références aux sources présentées dans la partie « Résultats » sont indiquées par un nombre romain entre crochets.

1. Sage-femme : un métier pour des femmes dans l'Antiquité grecque et romaine ?

Il s'agit de rechercher dans les sources les éléments permettant de comprendre quelle est la place des sages-femmes dans les sociétés dans lesquelles elles vivent et pratiquent. On s'intéresse donc à leur statut social en tant qu'individu, mais aussi à la reconnaissance accordée à cette fonction par la société.

Tout d'abord, les mentions de sages-femmes dans les inscriptions funéraires permettent de réfléchir au statut de ces femmes dans les sociétés grecque et romaine de l'Antiquité, car elles peuvent constituer un reflet de leur position dans le corps social. Concernant les esclaves [VII, VIII, IX] ou les affranchies [X, XI, XII, XIII, XIV, XVII], cette mention met en évidence une position ou fonction spécifique au sein de la *familia*, position dont on a souhaité conserver la mémoire. Ceci est également attesté par le fait que certaines plaques tombales d'*obstetrices* de statut servile ont été retrouvées dans le colomnaire de la famille. Ainsi, de même qu'il existe dans le monde romain des médecins esclaves ou affranchis, qui prodiguent leurs soins à leur maître ou patron [26], on peut supposer que ces sages-femmes esclaves ou affranchies exercent au service de leur maîtresse. Il est à ce titre intéressant de noter, comme le fait J. Le Gall [26], que le *Code Justinien* (source du VI^e siècle) indique un prix équivalent pour l'achat d'un esclave médecin ou sage-femme, deux types d'esclaves qui sont parmi les plus onéreux. On peut aussi penser que les sages-femmes affranchies doivent, à

l'instar des médecins affranchis, offrir des soins gratuits à leur patronne et peut-être aussi aux amies de celle-ci. En ce qui concerne les conditions d'exercice, nous disposons de très peu d'informations. A ce sujet, deux inscriptions ont suscité notre attention. Il s'agit d'une part de l'épithète de Valeria Berecunda [XXII], *iatromea* qui est dite « première de sa région » et de celle de Caius Grattius Plocamus, affranchi d'Hilara présentée comme *obstetrix* au Mont Esquilin. Ces deux indications pourraient laisser supposer l'existence de sages-femmes affectées à un espace déterminé, la ville de Rome ayant été divisée par Auguste, en 7 avant J.-C., en quatorze *regiones* (régions), dont l'une correspond à l'Esquilin. Existerait-il ainsi des sages-femmes publiques, peut-être rémunérées par le trésor public, comme le sont des *medici salarii* ou *medici civitatis* dont l'existence est rapportée notamment par un décret d'Antonin le Pieux (138-161) [1] ? Pour les femmes libres [I, II, III, IV, XV, XVI, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII], certaines inscriptions permettent de penser que les sages-femmes ne sont pas uniquement issues des classes sociales les plus basses. C'est vraisemblablement le cas d'Aristokleia [II], dont le nom dénote l'appartenance à une famille considérée comme noble, mais aussi d'Elpis, sage-femme et membre du collège des adorateurs du dieu Mandros à Kymè [V], qui dispose d'une aisance économique suffisante pour participer à l'achat collectif d'un terrain et de bâtiments pour le culte. En outre, la qualité de certaines stèles atteste d'un statut socio-économique favorisé [I et Figure 1, IV, XXIV]. Les sources épigraphiques montrent donc une diversité de statuts concernant les sages-femmes (esclaves, affranchies, femmes libres) et de position sociale, certaines bénéficiant d'une aisance économique plus grande. Ceci peut sans doute s'expliquer en partie par le lieu d'exercice, ville ou campagne. En effet, la population plus nombreuse des centres urbains donnerait la possibilité à ces femmes de vivre de leur activité, ce qui ne serait peut-être pas le cas de celles qui exercent en milieu rural [26]. Si ces inscriptions ne permettent pas de dresser un portrait-type de la sage-femme grecque ou romaine, du moins révèlent-elles l'existence de femmes qui exercent une activité probablement indépendante et qui semblent suffisamment reconnues dans l'exercice d'un métier pour que soit fait le choix de l'inscrire dans leur épithète ou dans un acte public. De même, la représentation d'une scène d'accouchement sur le monument funéraire de Scribonia Attica à Ostie [XXIV] indique l'identification entre la femme et sa fonction. L'épigraphie apporte donc des éléments importants pour la connaissance des positions sociales des sages-femmes, de même qu'elle donne également à lire une véritable reconnaissance sociale de ce qui apparaît comme une profession.

Par ailleurs, il est intéressant de réfléchir à la manière dont les sages-femmes sont perçues par les populations auprès desquelles elles exercent. On peut tout d'abord évoquer les soupçons qui semblent peser sur ces femmes, par exemple à la lecture du portrait de la sage-femme parfaite dressé par Soranos d'Ephèse [XXVII]. En effet, le médecin prend le soin de préciser que celle-ci doit être sobre et s'abstenir de toute cupidité, ce qui laisse penser que les bonnes mœurs et l'honnêteté des *obstetrices* sont parfois remises en cause. De même, lorsqu'il décrit le sujet apte à devenir sage-femme, il dénonce « celles qui ne sont pas sérieuses [et qui] prennent prétexte, pour tramer quelque malhonnêteté, de leurs prétendues compétences médicales. [XXVI] » Toutefois, on perçoit à travers différents textes la reconnaissance des sages-femmes comme des praticiennes compétentes concernant la santé des femmes, par exemple dans les témoignages de médecins à Rome indiquant que les sages-femmes sont sollicitées pour soigner les femmes. Ainsi, Soranos écrit que « le public a généralement recours à des sages-femmes en cas de maladie, lorsque ce sont des femmes qui souffrent d'une affection propre à leur sexe et qu'elles ne partagent pas avec les hommes [XXXII] ». D'autres textes d'époque romaine permettent de penser que les femmes font appel à des sages-femmes en cas de troubles d'ordre gynécologique. On citera, à titre d'exemple, le récit que le médecin Galien fait des soins apportés à la femme de Flavius Boéthos, souffrant de « flux féminin », mais trop gênée pour en parler à un médecin et qui consulte des sages-femmes, « les meilleures de la ville » (*Pronostic* 8.3-21, cité par H. King et V. Dasen [24]). De même, lorsque Apulée [XLI] évoque les soins prodigués à une femme souffrant d'hystérie, il mentionne les sages-femmes, avec les médecins. Ces éléments constituent donc des preuves d'une reconnaissance des *obstetrices* romaines comme des professionnelles auxquelles la population recourt, en raison de leur sexe mais aussi semble-t-il grâce aux compétences qui leurs sont reconnues.

Enfin, pour réfléchir au statut social de ces femmes qui accompagnent la naissance des enfants, il semble intéressant d'aborder la part plus symbolique du rôle qui leur est dévolu, ainsi que le regard social porté sur cette fonction. On peut ici reprendre les paroles de Socrate à Théétète [XXXIX], qui évoque leur « puissance de délivreuse », ainsi que leur capacité, « par leurs drogues et leurs incantations, [à] éveiller les douleurs ou les apaiser à volonté, conduire à terme les couches difficiles et, s'il leur paraît bon de faire avorter le fruit non encore mûr, provoquer l'avortement ? » Il semble que le soupçon soit proche, celui de faire usage de ces pouvoirs à des fins malhonnêtes, qu'il s'agisse de l'avortement, proscrit par la médecine

hippocratique, ou de leur rôle supposé d'entremetteuses dont le Socrate de Platon, laisse entendre qu'il risquerait d'être confondu avec du proxénétisme. L'honnêteté et la probité de ces *maiai* est donc mise à l'épreuve, du fait du pouvoir qui est le leur auprès des femmes, concernant des problématiques qui présentent un enjeu social important. Ceci semble résonner avec les accusations de sorcellerie qui ont ensuite pesé sur les sages-femmes en Occident à la fin du Moyen Âge. En outre, les écrits de Soranos invitent à évoquer un autre rôle à la fois symbolique et concret des *obstettrices*. Il s'agit de l'examen du nouveau-né juste après sa naissance et de ses conséquences. La sage-femme tient ici un rôle crucial dont il a longtemps été écrit qu'il revenait au *pater familias* ; il s'agit, d'après les termes de Soranos de « reconnaître l'enfant qui vaut la peine qu'on l'élève [XXX] ». On connaît, en Grèce à Rome, la pratique de l'exposition qui consiste à déposer les enfants jugés indésirables à l'extérieur de la maison, et qui relève de la *patria potestas*, la puissance du père. Toutefois, il apparaît que c'est la conclusion de l'examen réalisé par la sage-femme qui permet de déclarer si l'enfant est physiquement apte à être élevé. Le nouveau-né est donc déposé à terre, puis examiné par la sage-femme qui évalue son tonus ainsi que son intégrité physique. Soranos détaille les signes de bonne santé et conclut ce passage en écrivant que « les signes contraires à ceux qui viennent d'être dits relèvent de l'inaptitude [XXX] ». Vient ensuite la section du cordon ombilical [XXXI] ; il s'agit alors, selon V. Dasen, de « l'opération qui marque l'entrée de l'enfant dans le monde des vivants. [11] » Ainsi, « avant que le *pater familias* ne donne l'ordre de procéder aux premiers soins, c'est donc la sage-femme qui détient la première le pouvoir de vie ou de mort sur le nouveau-né. [11] » Enfin, après ce premier geste symbolique, l'enfant est présenté à sa mère – le père n'assiste pas à l'accouchement – puis la sage-femme procède aux soins, à commencer par le bain qui revêt lui aussi un caractère symbolique, comme le souligne V. Dasen, puisqu'il « agrège l'enfant, séparé du corps de sa mère, au monde des mortels. [11] » On comprend donc, grâce au texte de Soranos, la portée symbolique du pouvoir de la sage-femme au moment de la naissance d'un enfant, ce qui a été longtemps occulté par l'image du *pater familias*. La sage-femme est ainsi reconnue à la fois dans ses compétences que l'on peut qualifier de médicales, et dans sa fonction sociale plus large qui semble lui être confiée par la famille de l'enfant nouveau-né.

Il apparaît donc que le statut social des sages-femmes, dans l'Antiquité grecque et romaine, est hétérogène. Les sources étudiées dans ce travail ont donc permis de mettre en évidence la reconnaissance sociale de certaines femmes comme *maiai* ou *obstettrices*,

détentrices d'une fonction spécifique et identifiées par la population, porteuses d'un pouvoir particulier, mais aussi de compétences qui semblent leur être reconnues et qu'il convient maintenant d'examiner.

2. Sage-femme : une profession médicale dans l'Antiquité grecque et romaine ?

Il s'agit maintenant d'interroger le statut professionnel des sages-femmes afin de comprendre dans quelle mesure on peut parler du métier de sage-femme comme d'une profession médicale dans l'Antiquité gréco-romaine. Cela soulève différentes questions qui concernent la formation des sages-femmes, leur champ d'exercice et de compétences ainsi que leur rôle dans la construction et la transmission des connaissances sur la santé génésique des femmes. On aborde donc ici le problème de leur place et de leur reconnaissance au sein du monde médical antique.

La formation des sages-femmes dans l'Antiquité est un sujet peu exploré, en grande partie en raison du manque de sources permettant d'en connaître les modalités précises. De plus, il est courant de considérer qu'il s'agit de femmes, plutôt âgées, issues de l'entourage, du village ou du quartier de la parturiente, et qui exercent sans autre formation ou compétence que celles d'avoir elles-mêmes accouché. Pour la Grèce, notre recherche n'a pas permis de mettre en évidence d'éléments directs concernant la formation des *maiai*. Toutefois, l'existence de femmes-médecins après l'époque hippocratique suggère la possibilité pour des femmes d'accéder à une formation médicale. Celle-ci se déroule alors probablement par apprentissage, puisque les écoles de médecine et l'enseignement par des maîtres semblent avoir été réservés aux hommes [24]. Concernant le monde romain, l'image de la vieille femme qui tirerait sa compétence de sa propre expérience peut également être reconsidérée à la lumière de certaines épitaphes latines. En effet, dans notre corpus, parmi les quatre femmes dont l'âge est mentionné, trois ont moins de trente-cinq ans [X, XVI, XXII] ; Poblícia, *obstetrix* affranchie, a même vingt-et-un ans [XVI]. Par ailleurs, l'ouvrage *Des Maladies des femmes* de Soranos d'Ephèse constitue un élément central dans notre réflexion. Tout d'abord, l'existence même de ce traité, que Soranos présente comme un manuel, montre le souci d'une formation à destination des sages-femmes. Nous ne disposons malheureusement pas de données précises concernant le public auquel l'ouvrage est destiné.

Il est cependant intéressant de noter que, pour Soranos, « le sujet apte possède une instruction élémentaire [XXVI] », en grec *è grammaton entos* qui signifie « celle qui est dans les lettres (les signes, les chiffres) », c'est-à-dire celle qui sait lire et compter. Cette instruction dite élémentaire doit toutefois être suffisamment poussée pour permettre à la lectrice de lire le grec, langue de Soranos, et de l'enseignement de la médecine à Rome jusqu'à la fin du Haut-Empire (III^e siècle après J.-C.). Or, l'étude des inscriptions latines montre que certaines sages-femmes, notamment des affranchies, ont un nom grec, comme par exemple Antonia Thalussa [XIV] et Aelia Sotere [XIX], ou que leur épitaphe montre un rattachement à la Grèce comme celle de Salustia « sage-femme d'Athènes » [XII]. Cette origine géographique pourrait avoir été un élément facilitant leur accès aux connaissances transmises en grec. De plus, Soranos emploie lui-même le terme *didaxai* [XXVI] qui correspond au verbe enseigner, et tout son ouvrage montre un souci de délivrer un enseignement et non de dresser un état des connaissances de son temps. Il rédige ainsi de nombreux exposés de sémiologie dans lesquels il cherche à donner la possibilité au lecteur, ou à la lectrice, de conduire un examen clinique lui permettant de comprendre la situation qu'il doit traiter. S'il n'existe pas de preuve concrète d'un enseignement organisé à destination des sages-femmes romaines, on peut supposer, avec J. André [1] qu'elles « se formaient en majorité par l'apprentissage, en commençant par être assistantes (*ministrae*). » Cependant, cela ne devrait pas exclure l'hypothèse d'une diffusion des enseignements comme celui de Soranos, puisque certains auteurs pensent que des manuels abrégés en ont été tirés. Il est intéressant de relever le regard contemporain porté sur cette supposée absence de formation médicale. Ainsi, J. André estime que « cette absence d'études sérieuses avait des inconvénients, comme on peut le penser. Leurs remèdes saugrenus étaient plutôt ceux de « bonnes femmes » que de spécialistes. [1] » Cette appréciation semble, selon nous, ignorer le fait que, dans les traités hippocratiques par exemple, mais aussi dans l'ouvrage de Soranos, de nombreuses recettes de médecins paraissent tout aussi surprenantes que celles des « simples » sages-femmes présentées par Pline l'Ancien [XL]. On voit donc ici l'influence de certaines représentations contemporaines sur la lecture des sources antiques. Il est probable qu'une partie des sages-femmes du monde romain ne reçoit pas de formation médicale à proprement parler, au-delà d'un apprentissage principalement pratique auprès d'une praticienne en exercice. Cependant, il existe sans doute des *obstetrices* dont les compétences sont issues d'un enseignement à la fois théorique et clinique, dont on ne connaît malheureusement pas les modalités.

L'enjeu de la connaissance de la formation des sages-femmes est celui de leurs compétences. En effet, présupposer qu'il n'existe pas de véritable formation médicale pour les accoucheuses conduit à considérer que leurs compétences ne sont qu'empiriques et aléatoires. Le soupçon d'incompétence est donc proche. L'étude bibliographique a montré que les soins des sages-femmes ne sont pas requis uniquement pour les accouchements dans l'Antiquité mais que les femmes y recourent également pour des questions concernant leur « troubles spécifiques ». L'ouvrage de Soranos d'Ephèse, par l'exposé de son programme d'enseignement [XXV] et le portrait qu'il y dresse de la sage-femme parfaite [XXVII], permet d'appréhender ce que pourrait être l'étendue des compétences des *obstetrices*. A cet égard, sa description de la praticienne idéale donne une première impression quant à ses compétences, fondées sur « des connaissances théoriques et une solide expérience [XXVII] » et « qui s'est exercée dans toutes les parties de la thérapeutique [...] ; celle aussi qui est capable de faire des prescriptions, de voir le général et le particulier, de tirer les mesures salutaires de cette distinction, et non pas des causes théoriques, de l'observation des symptômes généraux ou de l'un d'entre eux seulement. [XXVII] » De plus, sur le plan des compétences obstétricales, concernant le monde grec, le fait que Socrate, dans le *Théétète* [XXXIX], dise que les sages-femmes savent « conduire à terme les couches difficiles », permet de penser que les sages-femmes sont à l'œuvre dans les cas de complications obstétricales. Pour le monde romain, il faut noter que Soranos aborde, non seulement l'accouchement eutocique, mais aussi les situations dystociques et la conduite à tenir lorsqu'elles se présentent. Ces chapitres consacrés aux situations obstétricales les plus difficiles semblent ici intéressants à examiner car ils évoquent les compétences et le travail de la sage-femme, et parce qu'ils mettent en évidence l'interprétation contemporaine des sources. Soranos décrit donc les présentations dystociques, dont la moins défavorable lui semble être la présentation transversale (par le côté) qui doit permettre à la sage-femme de réaliser une version podalique ou céphalique [XXXV]. En cas de dystocie, il recommande la présence du médecin. Cependant, on peut s'interroger sur la possibilité pour les populations les plus pauvres de faire appel à ses services en raison de leur coût, en sus des honoraires de la sage-femme, ce qui permettrait de penser que, dans de nombreuses situations, c'est la sage-femme seule qui exécute les gestes nécessaires. On voit donc de quelle manière le texte laisse une large place à la déduction et à l'interprétation. Dans une autre perspective, dans la notice de *Maladies des femmes*, le commentateur s'étonne de l'intervention de la sage-femme pour traiter la dystocie [XXXV],

considérant qu'il s'agit du rôle du médecin. De même, lorsque Soranos écrit qu'en cas de dystocie, « il faut avant tout favoriser le relâchement et la détente, sans se hâter de recourir à la chirurgie, sans laisser trop longtemps la sage-femme mettre en lambeaux la matrice [XXXVI] », le commentateur y voit une preuve du fait que la sage-femme parfaite décrite par le médecin grec ne correspond pas à la réalité de son temps. Cette image est également renforcée par un passage dans lequel Soranos écrit que « la sage-femme a, par manque d'expérience, arraché le cordon [XXVIII] ». Pourtant, Soranos dénonce plusieurs fois dans son ouvrage les mauvaises pratiques de certains médecins, et notamment dans les cas de dystocie dont la cause peut être, selon lui, « l'inexpérience de la sage-femme ou du médecin [XXXV] ». Il est donc difficile d'établir, sans interprétations excessives, quelles sont les compétences des sages-femmes dans l'Antiquité, en raison du manque de sources. A cet égard, les propos d'Y. Malinas, professeur de gynécologie-obstétrique, dans l'introduction à la traduction des *Maladies des femmes* de Soranos d'Ephèse (éditions *Les Belles Lettres*), nous semblent pertinents dans la lecture qu'ils apportent de l'ouvrage. « L'enseignement de Soranos n'est pas destiné à former des auxiliaires médicales, simples exécutantes des décisions du médecin, ce que sont, à l'heure actuelle, la plupart des sages-femmes dans la plupart des pays ; il ne s'adresse pas non plus à des praticiennes responsables mais dont la compétence est limitée par la loi à certains actes, comme c'est le cas en France ; il se propose de former des spécialistes à part entière, instruites en obstétrique et en gynécologie, tant il est vrai que les deux spécialités sont complémentaires. » Ainsi donc, les compétences réelles des sages-femmes ne peuvent être estimées qu'à la lumière du discours médical savant concernant des femmes qui n'ont pas laissé de traces écrites de leurs connaissances.

Les sages-femmes apparaissent comme des praticiennes de première ligne dans la santé génésique des femmes, en particulier en contexte obstétrical ; et pourtant, l'élaboration du discours médical sur ce sujet provient des médecins qui sont des hommes. On peut donc se demander si l'origine de leur savoir dans ce domaine est à rechercher exclusivement dans leur propre expérience clinique ou si les sages-femmes de l'Antiquité jouent un rôle dans la construction et la transmission des connaissances gynécologiques et obstétricales. A cet égard, l'ouvrage de Soranos d'Ephèse donne, dans son ensemble, une impression de verticalité du médecin vers les sages-femmes. Pourtant, certains textes apportent des éléments permettant de penser que celles-ci peuvent être à l'origine d'une transmission de connaissances pour les médecins. Cela pose la question de la posture du médecin-homme

dans les soins aux femmes. Dans certains chapitres des *Maladies des femmes*, l'*obstetrix* peut apparaître comme une assistance du médecin avec pour fonction la réalisation de l'examen physique ou de certains gestes [XXXIII, XXXIV]. Cette situation traduit-elle un souci de préserver la pudeur de la patiente ou atteste-t-elle d'une expertise de la sage-femme dans la connaissance du corps des femmes ? L'idée d'une praticienne dont la mission consisterait à assister le médecin semble cependant en contradiction avec l'image de la sage-femme construite par Soranos, et évoquée précédemment, ainsi qu'avec les mentions retrouvées chez Galien. Ainsi, dans *Des lieux affectés* [XXXVII], celui-ci évoque l'examen réalisé par la sage-femme comme élément qui détermine le traitement à mettre en œuvre. Un extrait *Des facultés naturelles* [XXXVIII] du même auteur, au sujet du déroulement du travail obstétrical, apporte un autre éclairage à notre réflexion : « Les sages-femmes ne font pas se lever tout de suite les femmes en couche, et ne les installent pas tout de suite non plus sur la chaise. Mais elles commencent par toucher le col qui s'ouvre petit à petit. D'abord, disent-elles, il se dilate pour laisser entrer le petit doigt ; [...]. » Galien décrit ici le déroulement du travail, comme il lui a été rapporté par les sages-femmes, ce qui permet de penser que ses connaissances obstétricales proviennent en partie de cette transmission. En outre, plusieurs textes médicaux retranscrivent des recettes de remèdes prescrits par des sages-femmes. C'est le cas de Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle* [XL], qui cite les traitements recommandés par Olympias de Thèbes, Laïs et Elephantis, des sages-femmes dont les noms nous sont parvenus mais pas les écrits. Soranos fait de même lorsqu'il énumère les pharmacopées préconisées par les sages-femmes dans le traitement de la congestion mammaire [XXIX]. Certaines sources permettent donc de penser qu'il existe dans l'Antiquité, au moins dans le monde romain, une transmission horizontale des connaissances entre des praticiennes qui exercent au plus près des femmes, du fait de leur sexe et de leurs compétences, et des médecins qui intègrent ces éléments dans leurs traités et leur pratique.

S'il apparaît que le statut professionnel des sages-femmes dans l'Antiquité est pluriel, nous avons pu montrer l'existence très probable de femmes formées à une profession médicale, dont les compétences sont reconnues et qui semblent participer à la construction et à la transmission des connaissances obstétricales.

Cette étude a donc permis de mettre en évidence la diversité des statuts socio-professionnels des sages-femmes à la fois en termes de position sociale et de situation au sein

du monde médical dans l'Antiquité grecque et romaine. Ceci remet en cause l'image des accoucheuses qui seraient de vieilles femmes sans formation, agissant de manière empirique pour un résultat incertain et dont les pratiques relèveraient de la superstition. Pour la période considérée, on ne peut donc présenter les sages-femmes comme un groupe aux caractéristiques homogènes, qui correspondrait soit au portrait habituellement retenu, soit à celui de la sage-femme parfaite dressé par Soranos d'Ephèse. Certaines *maiai* ou *obstetrices* sont reconnues en tant que telles et il semble que certaines reçoivent une formation médicale leur conférant des compétences importantes. D'autres correspondent probablement davantage à l'image traditionnellement évoquée.

Notre étude a soulevé des éléments de réflexion, mais elle trouve ses limites dans le fait qu'elle porte sur un corpus de sources limité, en particulier pour l'épigraphie, et dans lequel le monde romain est surreprésenté par rapport au monde grec. Se pose également la question de la valeur de la source individuelle pour la compréhension d'une identité collective qui paraît multiple. Il semblerait donc intéressant d'entreprendre une recension plus exhaustive des sources concernant les sages-femmes afin d'affiner l'analyse menée ici.

CONCLUSION

Les sages-femmes dans l'Antiquité grecque et romaine sont un sujet qui a été peu étudié en raison de sources directes peu nombreuses et du fait de la prédominance des textes médicaux rédigés par des médecins hommes. Cette étude visait donc à rassembler les connaissances actuelles sur le sujet mais aussi à réinterroger les sources épigraphiques, médicales et littéraires afin de comprendre quel est leur statut socio-professionnel. Ce travail a permis de montrer qu'il n'est pas possible de dresser un portrait de la sage-femme antique en raison de l'hétérogénéité des statuts sociaux des femmes dont les inscriptions conservent la mémoire. Cependant, l'étude des sources épigraphiques met en évidence une réelle reconnaissance sociale de ce qui semble être considéré comme un métier dont les compétences s'articulent autour de la santé génésique des femmes au sens large. L'étude des sources, en particulier médicales, montre également l'existence de sages-femmes formées, fortes de connaissances qui sont celles de leur temps dans les domaines de la gynécologie et de l'obstétrique. Celles-ci semblent reconnues au sein du monde médical, à la fois pour leurs compétences auprès des femmes et pour leurs connaissances dont les médecins, auteurs de traités de gynécologies, se font l'écho. Cette conclusion conforte les propos d'Y. Malinas, professeur de gynécologie-obstétrique, qui, dans l'introduction à la traduction du traité Des maladies des femmes de Soranos d'Ephèse, écrit au sujet des sages-femmes : « Et s'il est vrai que ces femmes se parent rarement du titre de *medicae*, leur culture et leurs connaissances valaient bien celles des *medici*. »

Dans notre recherche, nous avons choisi de ne pas prendre en compte les femmes-médecins afin de concentrer notre réflexion sur les sages-femmes. Il serait cependant intéressant d'étudier de manière plus approfondie le statut de ces femmes qui ont longtemps été considérées, par les analyses contemporaines, comme des sages-femmes et non comme des médecins à part entière.

REFERENCES

- [1] André J. Être médecin à Rome. Paris : 1987 ; Les Belles Lettres.
- [2] Bernard N. Femmes et société dans la Grèce Classique. Paris : 2003 ; Armand Colin.
- [3] Bodiou L. Le Serment d'Hippocrate et les femmes grecques. In Histoire, femmes et sociétés. 21. 2005. P. 231-238
- [4] Bonnet-Cadilhac C. Si l'enfant se trouve dans une position contre nature, que doit faire la sage-femme? In Dasen V. Naissance et petite enfance dans l'Antiquité. Actes du colloque d Fribourg, 28 novembre – 1^{er} décembre 2001. Fribourg : 2004 ; Academic Press Fribourg. 199-208.
- [5] Brulé P. La fille d'Athènes. La religion des filles à Athènes à l'époque classique. Mythes, cultes et société. Besançon : 1987 ; Université de Franche-Comté. (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 363)
- [6] Cesbron P. Knibiehler Y. La naissance en occident. Paris : 2004 ; Albin Michel.
- [7] Coulon-Arpin M. La maternité et les sages-femmes : De la préhistoire au XXe siècle. Paris : 1981 ; Editions Roger Dacosta.
- [8] Darembert C. Saglio E. *Medicus*. In Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. Paris : 1877-1919 ; Hachette.
- [9] Dasen V. Naissance et petite enfance dans l'Antiquité. Actes du colloque d Fribourg, 28 novembre – 1^{er} décembre 2001. Fribourg : 2004 ; Academic Press Fribourg.
- [10] Dasen V. Entrer dans la vie à l'époque romaine. In Morel M.-F. Accueillir le nouveau-né d'hier à aujourd'hui. Toulouse : 2013 ; Editions érès. Collection 1001 BB. 21-48.
- [11] Dasen V. Le sourire d'Omphale. Maternité et petite enfance dans l'Antiquité. Rennes : 2015 ; PUR.
- [12] Dumont M. Morel P. Histoire de l'obstétrique et de la gynécologie. Lyon : 1968 ; SIMEP.
- [13] Engelmann H. Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien. Band 5. Die Inschriften von Kyme. Bonn : 1976.
- [14] French V. Midwives and maternity care in the Graeco-Roman world. In Helios. 13. 1986 ; 69-84.
- [15] Gazzaniga V. Serarcangeli C. The ancient origine of obstetrics, a role for women. In Vesalius. Acta internationalia Historiae Medicinae. Vol. VI ; N°1. Bruxelles : 2000.
- [16] Gourevitch D. Le mal d'être femme. La femme et la médecine dans la Rome antique. Paris : 1984.
- [17] Gourevitch D. La gynécologie et l'obstétrique. in Aufstieg und Niedergang der römischen Welt (ANRW), II, 37(3), Berlin-New-York : 1996 ; 2083-2146.
- [18] Gourevitch D. Grossesse et accouchement dans l'iconographie antique. In Dossiers histoire et archéologie. La médecine dans l'Antiquité. N° 123. 1988 ; 42-48.

- [19] Grimal P. dir. Histoire mondiale de la femme. Vol. 1 Préhistoire et antiquité. Paris : 1974 ; Nouvelle Librairie de France.
- [20] Grmek M. Gourevitch D. Les maladies dans l'art antique. Paris : 1998 ; Fayard.
- [21] Howatson M. C. Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, littérature, civilisation. Paris : 1993 ; Editions Robert Laffont.
- [22] Jouanna J. Hippocrate. Paris : 1992 ; Fayard.
- [23] King H. Hippocrates' woman. Reading the female body in Ancient Greece. Londres ; New-York : 1998.
- [24] King H. Dasen V. La médecine dans l'antiquité grecque et romaine, Lausanne : 2008 ; BHMS.
- [25] Leclant J. dir. Dictionnaire de l'Antiquité. Paris : 2005 ; PUF.
- [26] Le Gall J. Métiers de femmes au CIL. *In* Revue des études latines. XLVII bis. Paris : 1970. Les Belles Lettres. P. 123-130.
- [27] Leroy F. Histoire de naître. Bruxelles : 2002 ; De Boeck.
- [28] Marganne M.H. Le livre médical dans le monde gréco-romain. Cahiers du CeDoPaL n°3. Liège : 2004 ; Les Editions de l'Université de Liège.
- [29] Samama E. Les médecins dans le monde grec : sources épigraphiques sur la naissance d'un corps médical. Genève : 2003.

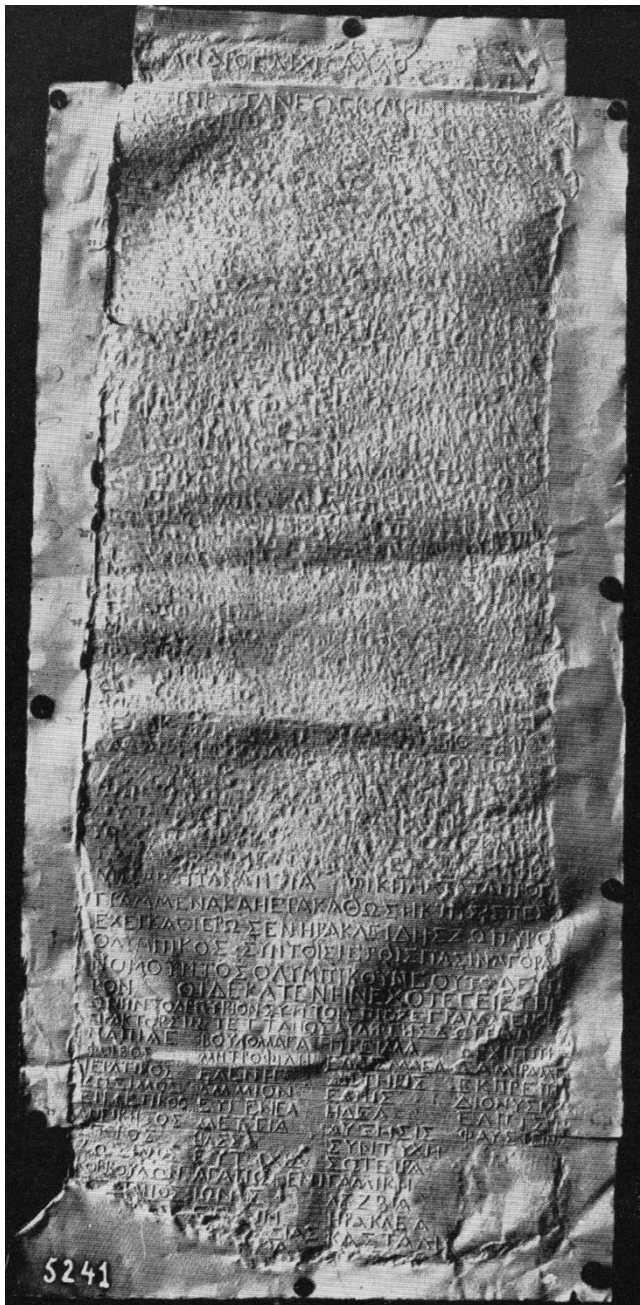
ANNEXES

Figure 1 : Stèle de Phanostratè – Athènes, IV^e siècle avant J.-C.



Source : Daux G. Stèles funéraires et épigrammes. In *Bulletin de Correspondance Hellénique* 96.1 Paris : 1972. Editions E. De Broccard.

Figure 2 : Contrat d'achat de bâtiments et d'un terrain par le collège des adorateurs du dieu Mandros à un particulier – Kymé (Eolide), 1^{er} siècle après J.-C.



Source : H. Engelmann. *Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien. Band 5. Die Inschriften von Kyme.* Bonn : 1976.

Résumé

Les médecins de l'Antiquité grecque et romaine ont produit une littérature médicale abondante, notamment dans les domaines de la gynécologie et de l'obstétrique. De nombreuses études sur ce sujet ont laissé dans l'ombre les sages-femmes, actrices centrales de la santé génésique des femmes dans l'Antiquité. Cette recherche se propose donc de dresser un état des lieux des connaissances actuelles les concernant puis d'interroger, à partir de l'étude d'un corpus de sources, leur statut social et professionnel.

Mots-clés : sages-femmes – Antiquité gréco-romaine – gynécologie – obstétrique – histoire de la médecine.

Abstract

The graeco-roman antiquity doctors have produced a lot of medical literature, especially on gynecology and obstetrics. Many studies on the topic leave midwives in the shadow whereas they are central characters in women's reproductive health. This research offers to draw up an inventory of current knowledge about them, and to investigate, from a study of a corpus of sources, their social and professional status.

Keywords : midwives – graeco-roman Antiquity – gynecology – obstetrics – medicine history.